

# Aperçus des Politiques et de leur gestion



## UNE QUESTION DE LEADERSHIP?

### Enjeux pour les relations Afrique-UE en 2014

James Mackie, Sahra El Fassi, Camilla Rocca et Sebastian Grosse-Puppenthal

**Le présent document tente de cerner les principaux débats en matière de relations Afrique-UE attendus en 2014 et d'en esquisser la toile de fond. Le but n'est pas tant d'en prédire l'issue que de les situer et les contextualiser afin de permettre à un éventail d'acteurs aussi large que possible de les suivre et d'y prendre part.**

#### Introduction

Pour de nombreux observateurs des relations Afrique-UE, 2014 apparaît comme la dernière ligne droite dans la réalisation concertée des Objectifs du Millénaire pour le développement de même que comme une année préparatoire à un nouveau cadre de développement international pour l'après-2015. Mais c'est aussi en 2014 que se tiendra le 4<sup>ème</sup> Sommet triennal Afrique-UE, l'occasion immanquable d'un dialogue politique de haut niveau entre les deux continents.

Idealement, ce 4<sup>ème</sup> Sommet devrait dépasser les simples questions de coopération au développement pour définir les modalités d'une meilleure gestion des relations entre l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) ainsi qu'une meilleure collaboration entre elles face aux enjeux mondiaux. Par ailleurs, ce sommet prévu fin avril 2014 s'inscrit dans un contexte de profondes réformes institutionnelles européennes et africaines qui risque de multiplier les points à l'ordre du jour. Côté européen, il y a les élections parlementaires européennes et la désignation de nouveaux dirigeants politiques. Côté africain, l'UA digère encore tous les changements opérés par la Présidente de la Commission de l'UA, Mme Dlamini-Zuma, depuis sa nomination voici deux ans. Plus prosaïquement, 2014 est également l'année inaugurale du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 de l'UE, et du 3<sup>ème</sup> plan stratégique de l'UA, de même que « l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire » de l'UA. À l'approche du Sommet Afrique-UE, il

semble toutefois que les choses n'aient guère changé depuis l'année dernière. Les deux parties peinent à définir leurs centres d'intérêt respectifs. Les priorités stratégiques restent ambiguës, et d'aucuns s'interrogent quant à la valeur d'une stratégie commune Afrique-UE (SCAU). Le dialogue demeure hésitant, il n'y a pas eu de réunions ministérielles conjointes de la troïka depuis 2010 et bien que les présidents des deux Commissions se soient rencontrés, l'intérêt d'autres figures de proue comme la responsable de la politique étrangère européenne Catherine Ashton n'est guère évident. Il s'agirait avant tout que deux ténors politiques, un dans chaque camp, s'approprient ce processus et en assurent conjointement le leadership. Autant les 54 pays d'Afrique et les 28 États membres de l'UE doivent afficher leur détermination et une volonté politique d'écouter, de comprendre et de coopérer, autant le leadership doit venir des institutions continentales.

Alors que d'autres partenaires stratégiques trouvent leurs marques en Afrique, le partenariat Afrique-UE ne peut plus se permettre un manque constant d'impulsion politique ni le sentiment de dérive et de perte de crédibilité qui l'accompagne. Avec le Sommet de 2014, les parties prenantes des deux continents disposent d'un tremplin pour initier une action viable et réaliste et *résorber la fracture de développement entre l'Afrique et l'Europe par une coopération plus étroite et la promotion d'un développement durable et ouvert à tous.* 2014 est l'occasion d'atteindre l'objectif avoué de la SCAU de 2007, en s'écartant d'une relation donateur-

bénéficiaire centrée sur l'aide au profit d'une démarche stratégique basée sur un partenariat politique et une coopération renforcés. Sept ans après l'adoption de la SCAU lors du 2<sup>ème</sup> Sommet Afrique-UE à Lisbonne, les tendances se sont précisées sur les deux continents, ouvrant la voie à un affinement des approches et des politiques.

Ce document décrit les enjeux auxquels doivent faire face les relations Afrique-UE dans plusieurs secteurs : institutions européennes et coopération au développement ; coopération dans des domaines clés comme la sécurité alimentaire, la paix, la sécurité et les flux migratoires ; sujets économiques tels que l'intégration régionale. Il s'interroge ensuite sur l'avenir du partenariat UA-UE et sur le cadre de développement pour l'après-2015. Pour conclure, il suggère quelques points à mettre à l'ordre du jour du 4<sup>ème</sup> Sommet.

Les préparatifs du 4<sup>ème</sup> Sommet ont été empoisonnés par plusieurs contentieux entre les deux partenaires continentaux, liés notamment au manque de progression dans les négociations des Accords de partenariat économique (APE) et à des divergences au sujet de la Cour pénale internationale (CPI). Des sujets qui ne peuvent être écartés mais qui doivent être aplanis à temps pour ne pas phagocyter le Sommet.

Deux grands changements dans les relations UE-Afrique exigent une

reconfiguration urgente du partenariat. Primo, l'assurance prise par l'Afrique, visible à la nouvelle donne relationnelle entre les pays africains et le reste du monde et à la manière de plus en plus indépendante dont le continent définit ses propres cadres et agendas. Secundo, l'ajustement de l'Europe à une conjoncture plus difficile, au travers d'un rééquilibrage de ses engagements socio-économiques pour tenter de garder sa pertinence sur l'échiquier mondial.

### Préciser les objectifs de l'Afrique

En 2013, les chefs d'États et de gouvernement de l'UA réunis à Addis-Abeba pour célébrer le Jubilé d'Or de l'Organisation de l'Union africaine (OUA), prédécesseur de l'UA, ont adopté une déclaration affirmant leur détermination à « *bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale* ». <sup>2</sup> La Commission de l'UA a élaboré son 3<sup>ème</sup> plan stratégique (2014-2017) <sup>3</sup> et amorcé l'ébauche d'une nouvelle déclaration de vision pour les 50 prochaines années, l'Agenda 2063.

Ces documents réaffirment les objectifs panafricains et de « renaissance africaine » et demandent la poursuite d'une nouvelle approche, plus audacieuse et plus efficace de gestion du développement africain, mais dans le respect des documents stratégiques existants. <sup>4</sup> Depuis son arrivée à la CUA, Mme Dlamini-Zuma s'est également employée à améliorer la coordination et la gestion internes et à préconiser une approche davantage axée sur les résultats afin de concrétiser sa vision. <sup>5</sup> L'année à venir devrait confirmer ce changement de paradigme au sein de l'UA, *qui privilégie les impacts et les résultats aux simples activités*. <sup>6</sup>

Pour concrétiser sa vision, l'UA a revu et étendu ses partenariats stratégiques. Les relations Afrique-UE évoluent désormais dans un contexte plus complexe et plus concurrentiel, <sup>7</sup> où la croissance économique de l'Afrique ainsi que sa stabilité politique et macroéconomique grandissante attirent de plus en plus de partenaires-clés comme la Chine, l'Inde, le Brésil, la Turquie et la Corée du Sud, lesquels abordent les priorités africaines lors de sommets et de rencontres tels que

le Sommet Afrique-Amérique du Sud, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain (TICAD), le Forum sur la coopération Afrique-Chine (FOCAC), la réunion des ministres du commerce de l'Afrique et de l'Inde ou encore le Sommet BRICS. Ces événements ont été largement couverts par les médias africains, ce qui montre combien le Sommet Afrique-UE de 2014 est l'occasion ou jamais pour l'UE de rappeler ses solides antécédents et de s'aligner sur la diplomatie « entre peuples » des économies émergentes.

Les institutions africaines sont par ailleurs en quête de sources alternatives de financement pour leurs projets. L'UA a institué un panel de haut niveau <sup>8</sup> sur cette question et la Banque africaine de développement (BAD) participe à une réflexion sur les mécanismes de financement, plus précisément en matière d'infrastructures. <sup>9</sup> La différence fondamentale par rapport à d'anciennes démarches comme le Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD) adopté en 2001, qui essayaient d'impliquer des pays en dehors du continent, c'est que cette fois, l'Afrique recherche des financements en son sein.

### Continuité et changement en Europe

Bien qu'affaiblie par la crise financière, l'Europe demeure un partenaire essentiel de l'Afrique. L'UE est parvenue jusqu'ici à sauver l'euro et à préserver la stabilité de son propre projet d'intégration, mais 2014 pourrait, par certains côtés, marquer un tournant. Les élections européennes prévues en mai permettront pour la première fois aux citoyens de l'Union de se prononcer sur la gestion de la crise. La dynamique et les résultats de ces élections auront inévitablement un impact sur le rôle de l'Europe dans le monde et sur ses relations avec l'Afrique, avec pour contrepois le niveau de continuité des orientations politiques et les priorités précédemment fixées.

L'UE demeure le principal partenaire commercial et le principal donateur de l'Afrique. <sup>10</sup> Au cours de la période quinquennale 2007-2012, l'UE a versé quelque 24 milliards d'euros à l'Afrique au titre de l'aide publique au développement

(APD). <sup>11</sup> Bien qu'un nombre croissant de pays africains ne dépendent plus de cette aide, celle-ci demeure vitale pour les pays les plus pauvres du continent. Autant une évolution du partenariat s'avère nécessaire, autant certains aspects de ce dernier doivent être pérennisés et prolongés.

La perte d'influence de l'Europe au profit de puissances émergentes plus dynamiques s'explique par le fait que les Africains se sentent plus proches de ces puissances que de l'Europe, compte tenu de la similitude de leurs expériences et intérêts. L'histoire des relations entre l'Afrique et l'Europe est, certes, parsemée d'embûches, mais pour qu'un partenariat profite aux deux parties, il doit s'appuyer sur un dialogue franc, ouvert, et qui ose aborder les sujets épineux ou éminemment sensibles.

Mener des politiques et une action extérieure qui concilient ses valeurs et ses intérêts tient de la gageure pour l'UE. L'Union est connue pour son discours intransigeant en matière de démocratie et de gouvernance. Or elle fait trop souvent passer cet agenda de valeurs après ses intérêts économiques et sécuritaires, ce qui la décredibilise. <sup>12</sup> Elle devrait également mettre un peu d'ordre, lisez de cohérence, dans son action extérieure mondiale. Idéalement, les différents instruments de l'Union devraient s'emboîter et s'entraider pour renforcer les objectifs politiques en évitant les redites et les dysfonctionnements. C'est d'ailleurs une des préoccupations au cœur des réponses souvent ambiguës de l'Europe à la question de la sécurité et du développement, qui a des implications sur d'autres domaines de coopération, comme le commerce, les flux migratoires, la justice et les droits de l'homme. <sup>13</sup>

## 1. Reconfigurer le partenariat

Des deux côtés de la Méditerranée, le constat par rapport aux domaines prioritaires de la SCAU est le même : décevant. <sup>14</sup> Il s'agit d'urgence de renverser la vapeur. Deux dynamiques africaines émergentes pourraient servir de tremplin à un partenariat Afrique-UE plus efficace. La première concerne l'essor de la coopération Sud-Sud, qui permet à des dirigeants africains de se montrer plus sélectifs dans les relations qu'ils

<p><b>Octobre</b></p> <p>6<sup>ème</sup> Dialogue de haut niveau de l'ONU sur le financement du développement, New York (7-8 oct.)</p> <p>4<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du « Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement », Washington (10-11 oct.)</p> <p>Comité ministériel commercial mixte ACP-UE, Bruxelles (11 oct.)</p> <p>2<sup>ème</sup> Forum de la coopération pour le développement de l'ONU, « La coopération pour le développement après 2015: le développement durable pour tous », Montreux (24-25 oct.)</p>	<p><b>Novembre</b></p> <p>Conférence de l'ONU sur le changement climatique, Varsovie (11-22 nov.)</p> <p>26<sup>ème</sup> Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Addis-Abeba (23-27 nov.)</p> <p>5<sup>ème</sup> session du Groupe de travail ouvert (GTO) de l'ONU sur les Objectifs de développement durable, New York (25-27 nov.)</p> <p>Journées européennes du développement, « Une vie décente pour tous en 2030 », Bruxelles (26-27 nov.)</p>	<p><b>Décembre</b></p> <p>2<sup>ème</sup> réunion du Comité d'experts ONU sur le financement du développement durable, New York (2-6 déc.)</p> <p>9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, Bali (3-6 déc.)</p> <p>6<sup>ème</sup> session du GTO sur les Objectifs de développement durable, New York (9-13 déc.)</p> <p>Conseil européen, notamment sur la PSDC, Bruxelles (19-20 déc.)</p>	<p><b>Événements d'ordre général</b></p> <p>Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de l'UA</p> <p>La Lettonie entre dans la zone Euro</p> <p>Élections législatives et présidentielles en Afrique du Sud</p> <p>Élections présidentielles en Algérie</p> <p>Élections législatives et présidentielles au Malawi</p>
<b>2013</b>			<b>2014</b>

entretiennent avec l'UE.<sup>15</sup> Le dernier rapport en date des Nations Unies sur le développement humain, *L'essor du Sud*, estime que d'ici 2020, la production économique combinée du Brésil, de la Chine et de l'Inde dépassera à elle seule la production cumulée du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni et des États-Unis.<sup>16</sup> Or la simple présence d'autres acteurs en dit peu sur la qualité de la coopération, pas plus que la croissance économique ne se traduit nécessairement par de la création d'emploi et de la prospérité sur le terrain. Les relations Afrique-UE conservent donc une large marge de manœuvre par rapport à des domaines jugés essentiels par les deux parties.

La seconde dynamique est liée à la volonté des dirigeants africains de promouvoir l'industrialisation, thème qui jusqu'ici n'a pas été prioritaire dans l'aide au développement européenne. L'Afrique est de plus en plus dépeinte comme la prochaine frontière de la croissance économique mondiale. Elle peut en effet disposer et profiter de ses propres ressources et mener à bien des plans ambitieux d'infrastructure et d'industrialisation,<sup>17</sup> qui ouvrent de larges perspectives à une coopération entre l'Europe et l'Afrique et à une transformation du continent. L'Europe doit donc s'investir. Certaines préoccupations pressantes de l'Afrique relèvent de domaines pour lesquels l'UE dispose d'un avantage comparatif. L'Afrique et l'Europe sont en outre confrontées à des défis de plus en plus similaires ou complémentaires, qui pourraient donner lieu à de nouveaux partenariats. La jeunesse de la population africaine face à la population vieillissante de l'Europe, par exemple, pourrait insuffler une dynamique de changement et de renforcement du partenariat UE-Afrique. Pour autant, bien entendu, que les jeunes Africains aient accès aux compétences et aux opportunités<sup>18</sup> et que les États européens choisissent une vision et des dirigeants qui ne considèrent plus les flux migratoires comme une menace à gérer, mais comme une chance à saisir.

## Le Sommet Afrique-UE

Un engagement politique de haut niveau doit absolument être maintenu lors

du Sommet. Mais resserrer le dialogue autour de quelques points ne suffira pas à atteindre les objectifs.<sup>19</sup> Il faut impérativement un suivi concret, surtout à la lumière des changements prévus au sein des institutions européennes en 2014. Des changements qui feront que les dirigeants de la CUA se retrouveront face aux dirigeants sortants de la CE, du Conseil et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Le premier semestre de 2014 et le Sommet offriront donc à ces parties qui se connaissent bien une dernière chance d'aboutir à des accords politiques et de préciser les contours. Il importe que le Sommet arrive à des conclusions précises car les deux parties devront en assumer la responsabilité, y compris après le changement de dirigeants du côté de l'UE.

Plusieurs réunions ont été organisées courant 2013 en vue de préparer le Sommet et de trouver un terrain d'entente, notamment en fin d'année sur les futures priorités de la SCAU. L'histoire nous apprend qu'il vaut mieux travailler en profondeur plutôt que de ratisser large pour accroître l'efficacité et la visibilité de la SCAU. Un travail de réflexion minutieux sera nécessaire en amont du Sommet pour asseoir les décisions qui y seront prises sur une évaluation réaliste et prospective de ce que le partenariat permet ou non d'accomplir. En revanche, ce travail de correction et de clarification des priorités communes dans les domaines où le partenariat peut avoir une valeur ajoutée ne devrait pas mettre d'autres questions pressantes, mais plus difficiles comme les APE et la CPI, sur la touche.

## Obstacles sur la route

À force de s'éterniser et de susciter les tensions, les négociations des APE sont devenues un enjeu plus politique que technique ou commercial. Sauf à trouver leur conclusion, elles risquent de plomber l'atmosphère et de monopoliser l'attention avant et pendant le prochain Sommet.<sup>20</sup> Pour surmonter leurs différences, les parties prenantes européennes et africaines devront expliciter leurs objectifs et leurs intérêts en matière de commerce, d'investissements et de sécurité et se montrer disposées à trouver des compromis politiques là où leurs points de vue divergent.<sup>21</sup>

Les APE font néanmoins que 2014 marquera un tournant crucial dans les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique. La CE demande aux régions qui négocient des APE de conclure, de signer et de commencer à appliquer un APE pour le 1er octobre au plus tard. Si les APE ne sont pas finalisés bien avant cette date butoir, idéalement début 2014, avant le Sommet, certains grands pays africains risquent de perdre tout ou partie de leur accès préférentiel au marché européen. Dans cette hypothèse, la crainte d'un grave dysfonctionnement de leurs échanges pourrait amener certains d'entre eux à se désolidariser de leur groupement régional pour conclure des accords commerciaux bilatéraux avec l'UE. L'absence de compromis dans la négociation des accords régionaux de libre-échange pourrait donc faire capoter le Sommet Afrique-UE. À telle enseigne que les ministres africains du commerce ont déjà demandé que les APE figurent à l'ordre du jour du Sommet.<sup>22</sup> Pour avancer, les dirigeants politiques devraient, avant la date butoir et idéalement avant le Sommet, évaluer le coût de la non-conclusion d'APE régionaux pour l'Afrique et pour les relations Afrique-UE et traduire leurs discours sur leur volonté d'aboutir en propositions et en engagements commerciaux concrets.

La plupart des États qui ont ratifié le Statut de Rome de la CPI sont des pays d'Europe ou du groupe Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP).<sup>23</sup> Des divergences sont néanmoins apparues entre les groupes européen et ACP sur plusieurs affaires africaines dont la Cour s'est saisie et sur la mise en examen de Chefs d'État en fonction qui, selon certains, pourrait avoir un effet négatif sur la paix et la sécurité. Les progrès accomplis<sup>24</sup> par la dernière Assemblée des États parties au Statut de Rome en novembre 2013 témoignent néanmoins de l'importance cruciale d'un dialogue franc et d'un engagement réciproque. Les divergences sont révélatrices de ce que les États abordent différemment les questions de sécurité et de justice, et de l'influence que ceci peut avoir sur les priorités en matière de stabilité nationale et régionale d'une part, et sur l'exercice de la justice et la lutte contre l'impunité d'autre part. Les États africains et européens doivent manifestement poursuivre leur dialogue sur la question plutôt que de l'é luder.

Janvier/ Février

**Entrée en vigueur du nouveau CFP 2014-2020 et du 11ème FED** (1<sup>er</sup> janv.)  
**Entrée en vigueur des nouveaux SPG et PAC** (1<sup>er</sup> janv.)  
**Début du plan stratégique 2014-2017 de la CUA** (1<sup>er</sup> janv.)  
**7<sup>ème</sup> session du GTO sur les Objectifs de développement durable**, New York (6-10 janv.).

**Réunion annuelle 2014 du Forum économique mondial**, « *The Reshaping of the World: Consequences for Society, Politics and Business* », Davos (22-25 janv.)  
**22<sup>ème</sup> Assemblée de l'UA**, Addis-Abeba (24-31 janv.)  
**8<sup>ème</sup> session du GTO sur les Objectifs de développement durable**, New York (3-7 fév.)  
**Réunion régionale de l'APP ACP-UE, Afrique de l'Est**, Maurice (12-14 fév.).

Mars

**3<sup>ème</sup> réunion du Comité d'experts ONU sur le financement du développement durable**, New York (3-7 mars)  
**APP ACP-UE**, Strasbourg (15-19 mars)  
**3<sup>ème</sup> Forum de la coopération pour le développement de l'ONU**, « *Accountable and effective development cooperation in a post-2015 era* », Berlin (20-21 mars)  
**7<sup>èmes</sup> réunions annuelles UA-CEA sous le thème « Industrialization for Sustainable and Inclusive Development in Africa »**, Abuja (27 mars – 1<sup>er</sup> avr.)

Avril

**Forum économique mondial sur l'Amérique latine**, Panama City (1-3 avr.)  
**4<sup>ème</sup> Sommet Afrique-UE**, Bruxelles (2-3 avr.)  
**1<sup>ère</sup> rencontre de haut niveau du « Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement »**, Mexique (15-16 avr.)  
**Fin supposée des négociations sur la zone de libre-échange tripartite CEA-COMESA-SADC** (fin avr.)



Présidence grecque de l'UE

2014

## Intérêts stratégiques et responsabilités partagées

En règle générale, les relations Afrique-UE se caractérisent par de bonnes intentions mais aussi par un manque de reconnaissance explicite des intérêts réciproques et des responsabilités partagées. Pour dépasser ce stade, les parties prenantes africaines et européennes doivent énoncer plus clairement leurs priorités et leurs attentes et assumer des responsabilités communes. Une démarche de hiérarchisation des priorités en deux temps permettrait d'établir entre les parties prenantes un partenariat dynamique et équilibré qui tienne compte de leurs différents intérêts. Dans un premier temps, il s'agirait de se concentrer sur une série de questions motrices, c.-à-d. de sujets qui intéressent les deux parties, qui bénéficient d'un leadership évident et pour lesquels l'action se poursuivra même en cas de changement institutionnel ou de leadership. Dans un deuxième temps, il conviendrait d'apurer cette liste en identifiant les domaines précis où le partenariat Afrique-UE apporte clairement une valeur ajoutée.

Les relations doivent également faire face au renouvellement des contextes, besoins et attentes. De nombreux pays d'Afrique, et plus généralement du groupe ACP bénéficiant du Fonds européen de développement (FED), se sont engagés à s'affranchir de l'aide, ce qui suscite l'intérêt d'autres acteurs mondiaux en dehors de l'UE.<sup>25</sup> S'engager auprès d'autres acteurs renforce non seulement la position de négociation du groupe africain ou ACP *vis-à-vis* de l'UE, mais attire l'attention sur leurs priorités et induit une prise de conscience mondiale des enjeux qui appellent une responsabilité commune comme le changement climatique, les énergies renouvelables et la gestion de ressources naturelles. En 2014, le groupe ACP organisera des consultations dans quatre régions d'Afrique à propos de l'avenir du groupe après 2020, c.-à-d. après la fin de l'Accord de Cotonou. Ces consultations, qui passeront en revue le mandat du groupe, seront également l'occasion pour les pays africains d'explicitier leurs intérêts et d'indiquer ce qu'ils attendent de leurs futures relations avec l'UE.<sup>26</sup>

## Le programme panafricain

Dès le départ, le financement de la SCAU a semé la zizanie. La démarche européenne de créer un programme panafricain dédié (PPA) constitue donc une avancée encourageante.<sup>27</sup> Le nouveau budget de l'UE, qui entrera en vigueur en 2014, allouera 845 millions à la SCAU.<sup>28</sup> En l'absence d'institutions SCAU qui fonctionnent correctement, il n'est pas certain que ces fonds puissent être gérés conjointement avec les parties prenantes africaines et que leur affectation soit dans le droit fil des priorités de la SCAU. Il s'ensuit que le PPA ne pourra correctement desservir le partenariat qu'au prix d'une réforme de la SCAU. Autant cette participation financière de l'UE est louable, autant il serait bon qu'elle trouve son équivalent du côté africain pour respecter la nature conjointe de la SCAU et éviter de retomber dans la relation traditionnelle donateur-bénéficiaire. Il s'agit donc de résoudre rapidement la question de la gestion de la SCAU afin de mettre en place un mécanisme fonctionnel qui aligne la programmation des fonds du PPA sur les priorités fixées de commun accord. La programmation des autres fonds européens ayant déjà débuté en 2013, les fonctionnaires de la Commission de l'UE tiennent à ce que celle des fonds du PPA se fasse le plus rapidement possible. Le cas échéant, le 4<sup>ème</sup> Sommet pourrait être le bon moment pour finaliser les dispositions de gestion du PPA. Les mois à venir nous diront si ce programme est en mesure d'étayer les priorités et les principes du partenariat Afrique-UE.

## 2. Renouveler l'action extérieure de l'UE

Comme nous l'avons dit, 2014 est une des années de renouvellement périodique des institutions. Les élections européennes se tiendront en mai. Un nouveau Collège des Commissaires sera désigné et il y aura un changement de direction politique au SEAE et au Conseil européen. Cette année marquera également le début d'un nouveau cycle budgétaire septennal, le CFP 2014-2020, et l'introduction de changements politiques majeurs. Le futur rôle de l'Europe dans le monde et ses relations avec l'Afrique seront évidemment impactés par le résultat de tous ces changements.

## Nouveaux dirigeants : l'heure de la relève dans les institutions européennes

Tout va commencer par les élections européennes qui se tiendront du 22 au 25 mai 2014. Les citoyens de l'UE seront appelés à élire leurs représentants parmi les candidats proposés par les partis politiques paneuropéens.<sup>29</sup> Ce seront les premières élections depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, qui élargit les prérogatives budgétaires du Parlement européen et lui confère un plus grand pouvoir d'influence dans le choix de l'équipe dirigeante de l'UE. Pour la première fois, les électeurs choisiront indirectement le prochain Président de la CE. Le Conseil européen, sur la base des résultats du scrutin, proposera un candidat au Parlement parmi ceux désignés par les partis politiques européens.<sup>30</sup> Le Parlement élira ensuite le Président de la Commission par un vote à la majorité simple, lors de sa session plénière inaugurale, du 14 au 17 juillet.<sup>31</sup>

Le Président de la Commission prendra ses fonctions six mois après les élections européennes. Cette synchronisation des séquences parlementaire et de la Commission, formalisée par le Traité de Maastricht, vise à resserrer les liens entre les deux institutions. En septembre 2014, les commissions parlementaires organiseront les auditions de chacun des candidats Commissaires qui auront été désignés par le Président au cours de l'été. La seule exception concernera le nouveau Haut Représentant pour les affaires étrangères et Vice-président (HRVP) de la Commission, qui doit remplacer Catherine Ashton, laquelle a déjà clairement indiqué qu'elle se démettait de ses fonctions. Le HRVP sera désigné à la même période, mais par les États membres de l'UE au sein du Conseil européen, en concertation avec le Président de la Commission. En octobre 2014, le Parlement européen confirmera le Collège des Commissaires dans sa globalité, nouveau HRVP compris. La nouvelle Commission prendra ses fonctions le 1er novembre 2014. Enfin, c'est aux États membres de l'UE qu'incombera la désignation du nouveau Président du Conseil européen, en remplacement d'Herman van Rompuy, qui arrivera à la fin de son second et dernier mandat le 1er décembre 2014.<sup>32</sup>

**Mai** Forum 2014 de l'OCDE intitulé « Une économie résiliente pour une société inclusive », Paris (5-6 mai)

Forum économique mondial sur l'Afrique « Forging Inclusive Growth, Creating Jobs », Abuja (7-9 mai)

4<sup>ème</sup> réunion du Comité d'experts ONU sur le financement du développement durable, New York (12-16 mai)

Élections parlementaires européennes (22-25 mai)

Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres sous le thème « Emploi, égalité et confiance », Paris (29-30 mai)

Perspectives économiques en Afrique 2014, « Global Value Chains and Africa's Industrialisation »

**Juin / juillet** 40<sup>ème</sup> Sommet du G8, Sochi (4-5 juin)

39<sup>ème</sup> session du comité ministériel mixte ACP-UE, Bruxelles (date à confirmer)

7<sup>ème</sup> Réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS de l'UA) et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (COPS de l'UE), Addis-Abeba (date à confirmer)

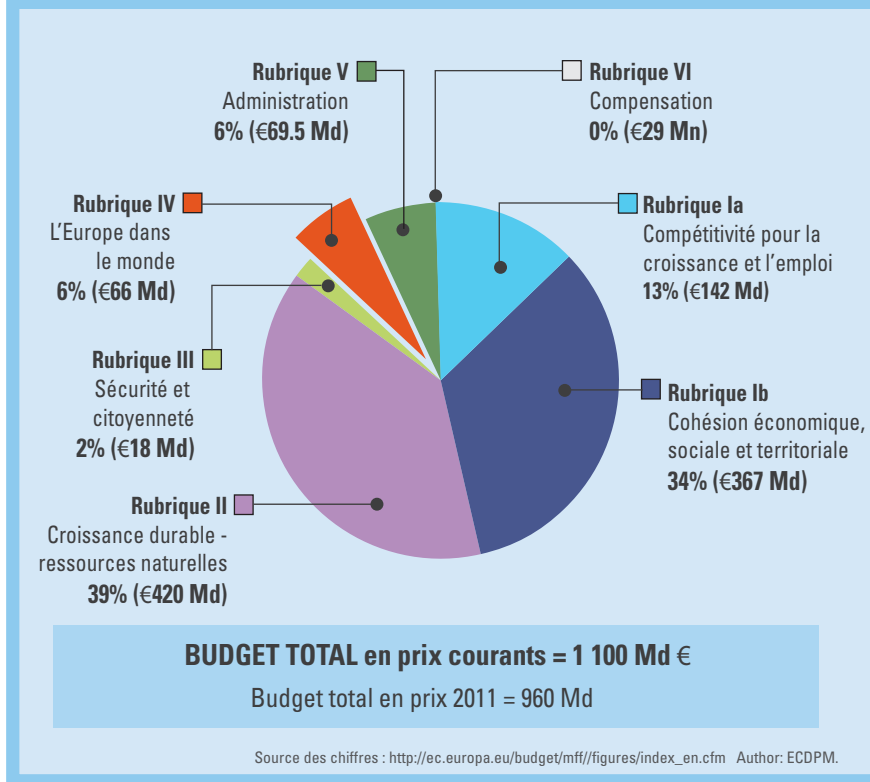
Rapport 2013 de la BAD sur le développement, « Leveraging Regional Integration for Inclusive Growth » (date à confirmer)

Rapport 2014 sur la responsabilité de l'UE (date à confirmer)

23<sup>ème</sup> Assemblée de l'UA, Addis-Abeba (date à confirmer)



Présidence italienne de l'UE

**FIGURE 1 - BUDGET DE L'UE 2014-2020 PAR RUBRIQUE (prix courants)****Nouveau budget : le cadre financier 2014-2020 de l'UE**

Le 2 décembre 2013, à l'issue de longues tractations avec le Parlement européen, le Conseil européen a adopté le CFP 2014-2020 de l'UE.<sup>33</sup> Ce cadre, qui s'accompagne d'une série de documents politiques, traduit les priorités à moyen terme de l'UE en engagements financiers. Il forme également le socle des exercices budgétaires annuels et fixe le seuil maximum des dépenses annuelles de l'UE dans divers domaines politiques. Un plafond des paiements globaux de 1100 milliards d'euros en prix courants (soit l'équivalent de 960 milliards d'euros en prix 2011)<sup>34</sup> a été approuvé et réparti en cinq rubriques (Figure 1).

Le prochain budget est réduit de 3,5% par rapport au budget actuel et s'articule autour de nouvelles priorités et propositions.<sup>35</sup> À travers lui, l'UE cherche à promouvoir la croissance et l'emploi en Europe. Le CFP proposé comprend de nouvelles initiatives qui visent à aider les jeunes européens à trouver un emploi et à aider les petites et moyennes entreprises à accéder aux fonds d'investissement qui leur font défaut.<sup>36</sup> Le nouveau budget cherche en outre à favoriser une agriculture plus écologique et à créer une « conscience verte » en Europe. Les mesures d'atténuation du changement climatique devraient représenter au moins 20% des dépenses au cours de la période 2014-2020. Le budget alloue enfin une enveloppe plus conséquente à la recherche et à l'innovation, à l'éducation et à la formation.

Le budget relations extérieures de l'UE ne change pas, avec une allocation de 66,3 milliards d'euros sous la rubrique « L'Europe dans le monde », en ce compris les 19,7 milliards de l'Instrument de coopération au développement (ICD). Parallèlement à ce budget et couvrant la même période, le 11<sup>ème</sup> FED – le protocole financier de l'Accord de Cotonou qui a été approuvé par les États membres de l'UE et par les pays ACP – ajoute 30,5 milliards d'euros dans la corbeille de l'aide au développement (Figure 2). Les fonds de développement du CFP et du FED s'accompagnent d'un nouveau cadre politique pour le développement, le *Programme pour le changement*.

Les dirigeants des institutions européennes exercent une influence déterminante qui va bien au-delà des élections de 2014. C'est la cohérence de l'action extérieure de l'UE qui est en jeu, car elle suppose des orientations et des impulsions politiques fortes. Les élections européennes fixeront-elles un nouveau cap pour l'Europe et susciteront-elles une dynamique et un enthousiasme gages d'un programme ambitieux ? Telle est la question. Un changement radical dans le débat politique pourrait avoir des conséquences dramatiques sur la politique extérieure de l'UE, son action extérieure et ses engagements en matière de développement. D'aucuns s'inquiètent déjà de ce que 2014 pourrait fixer un seuil dans le déclin progressif de l'influence de l'Europe dans le monde et de son rôle comme promoteur du développement.

Ce contexte influence le prochain Sommet et l'avenir des relations Afrique-UE. Sous la houlette de Mme Dlamini-Zuma, les

nouveaux dirigeants africains vont rencontrer lors du sommet d'avril des dirigeants européens qui seront non seulement près de la porte de sortie, mais qui, pris d'un syndrome de « fin de règne », risquent également de mettre la pédale douce. Concrètement, la CE cessera de prendre des décisions dès la nomination de son nouveau Président en juillet 2014. Il incombera à la nouvelle équipe dirigeante de déterminer la place qu'elle accordera à l'Afrique dans les années venir et la place qu'elle accordera à la politique de développement au sein du nouvel ensemble de priorités de l'action extérieure de l'UE. Dans les faits, c'est la nouvelle équipe dirigeante qui assurera le suivi européen du 4<sup>ème</sup> Sommet. L'UA pourrait donc chercher à reprendre contact avec la nouvelle Commission de l'UE au second semestre 2014, au moment où celle-ci entrera en fonctions, afin de voir ce que cette dernière attend du partenariat.

**août / septembre**  
5<sup>ème</sup> réunion du Comité d'experts ONU sur le financement du développement durable, New York (4-8 août.)  
Rapport du Comité d'experts ONU sur le financement du développement durable  
Rapport annuel 2014 d'EuropeAid  
Le GTO prépare une proposition sur les ODD en vue de la 69<sup>ème</sup> AG de l'ONU

**Octobre**  
Date butoir pour la conclusion des APE (1<sup>er</sup> oct.)  
Réunion régionale de l'APP ACP-UE, Afrique centrale (semaine 44)  
Fin du mandat de l'actuelle Commission européenne (31 oct.)

**Novembre / Décembre**  
Entrée en fonctions de la nouvelle Commission (1<sup>er</sup> nov.)  
Sommet du G20, Brisbane (15-16 nov.)  
APP ACP-UE, Vanuatu (29 nov. - 3 déc.)  
Désignation du nouveau Haut Représentant du SEAE (1<sup>er</sup> déc.)  
COP 20 de la CCNUCC, Lima (1-12 déc.)

**Événements d'ordre général/janvier**  
Entrée en vigueur totale de la PAC réformée (1<sup>er</sup> janv.)  
69<sup>ème</sup> AG de l'ONU, New York (16-29 Sep.)  
Événement spécial des Nations Unies en 2015 (date à confirmer)  
Conférence des Nations Unies sur le financement du développement (date à confirmer)

2014

2015

**FIGURE 2 - RUBRIQUE IV DU BUDGET DE L'UE 2014-2020 - INSTRUMENTS SUPÉRIEURS À 1 Md € ET PERTINENTS POUR L'AFRIQUE**

Programme	Montant	Part dans la Rubr. IV	Description
Instrument de coopération au développement (ICD)	€19.7 Md	30%	Programmes géographiques (60%) pour tous les pays en développement non-ACP et programmes thématiques pour : - les biens publics mondiaux (5,1 Md €) : environnement, énergie durable, sécurité alimentaire et migrations - l'appui aux organisations de la société civile et aux autorités locales (1,9 Md €) - le Programme panafricain (0,845 Md €)
Instrument européen de voisinage (IEV)	€15.4 Md	23%	Transition vers la démocratie, économie de marché, développement durable et autres intérêts communs, y compris dans 5 États nord-africains.
Instrument de pré-adhésion	€11.7 Md	18%	Réformes économiques / politiques dans les pays candidats à l'adhésion, au travers d'une assistance technique et financière.
Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)	€2.1 Md	3.5%	Activités des missions de Petersberg (missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, missions de maintien de la paix, missions de force de combats pour la gestion des crises, y compris les opérations de rétablissement de la paix, etc.
Instrument pour la stabilité	€2.1 Md	3.5%	Réactions face à des situations de crise émergente ou en cours.
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	€2.3 Md	2%	Droits de l'homme et démocratisation dans tous les pays tiers, y compris les États africains.
Fonds de garantie pour les actions extérieures	€1.2 Md	2%	Défaut de remboursement des prêts ou des garanties de prêt directement dans les pays tiers ou pour des projets dans des pays tiers.
Instrument de partenariat	€0.955 Md	1%	Dialogue politique, accès au marché et opportunités pour les entreprises européennes. Renforcement général de la visibilité de l'UE dans ses partenariats avec les pays développés (y compris des acteurs mondiaux) et avec les pays qui ont droit à une aide au développement bilatérale.
<b>TOTAL RUBRIQUE</b>	<b>€66.3 Md</b>		
<b>EN DEHORS DE LA RUBRIQUE IV ET DU BUDGET : LE FED</b>			
11ème Fonds européen de développement	Montant	Part dans 11ème FED	Flux de financement
Fonds destinés aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi qu'aux organisations régionales	€29.1 Md	95%	Se compose des programmes nationaux et régionaux (24,4 Md €), des financements intra-ACP et de la coopération inter-régionale (6,6 Md €) ainsi que des fonds destinés à la facilité d'investissement de la Banque européenne d'investissement (1,1 Md €).
Fonds destinés aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM)	€0.37 Md	1%	Se compose des programmes territoriaux et régionaux (0,36 Md €) et de 0,005 Md € à la BEI pour le financement des subsides à taux d'intérêt et de l'assistance technique.
<b>TOTAL 11ème FED</b>	<b>€30.5 Md</b>		<b>(y compris 1,1 Md, soit 4%, pour l'administration)</b>
<b>TOTAL AIDE UE 2014-2020</b>	<b>€96.8 Md</b>		

Tous les montants sont en prix courants et repris de [http://ec.europa.eu/budget/mff/figures/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/budget/mff/figures/index_en.cfm) et de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:210:0001:0014:FR:PDF>

\*La ventilation définitive des programmes financés par l'ICD doit encore être approuvée par le Parlement européen en janvier 2014.  
<http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201312/20131204ATT75464/20131204ATT75464EN.pdf>

## Nouvelles politiques I : le Programme pour le changement

Le *Programme pour le changement* est une stratégie de réforme de l'aide qui introduit de grands changements dans la coopération au développement de l'UE. Ce cadre politique vise à accroître l'efficacité de l'aide au développement de l'UE en se concentrant sur des pays et des secteurs prioritaires, en adaptant les outils et les pratiques à ces nouvelles priorités et en travaillant avec de nouvelles parties prenantes. Il s'articule autour de deux grands axes : (i) les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance et (ii) une croissance inclusive et durable au service du développement humain. Le *Programme* insiste beaucoup sur l'action en matière de sécurité alimentaire et d'énergie durable dans les pays à faibles revenus et les moins avancés et préconise le recours à de nouvelles modalités telles que le panachage

de subventions et de prêts. Les idées exposées dans *le Programme pour le changement* se reflètent dans l'affectation des fonds d'aide du FED et de l'ICD. Un des principes essentiels est celui de la « différenciation », en vertu duquel l'UE allouera des montants plus élevés aux pays et aux régions où l'aide aura, selon elle, le plus d'impact, comme les pays moins avancés (PMA) et les États fragiles. D'autres pays ne seront plus éligibles aux subventions géographiques de l'ICD. Ils pourront, en revanche, compter sur de nouvelles formes de partenariat avec l'UE et continuer à recevoir des fonds au titre des programmes thématiques et régionaux de l'UE.

Les travaux préparatoires à la mise en œuvre du *Programme* ayant débuté en 2013, le processus d'élaboration des politiques, de programmation et de mise

en œuvre devrait donc aboutir en 2014. Fin 2013, les institutions de l'UE avaient quasiment fixé les montants d'aide pour chaque pays partenaire de même que l'affectation de ces aides au travers des programmes indicatifs nationaux, régionaux et pluriannuels (PIN/PIR et PIP). Les institutions et les délégations de l'UE vont adapter leurs pratiques et leurs capacités pour mettre en œuvre les nouvelles orientations stratégiques et gérer le lancement du *Programme* lorsque le nouveau budget entrera en vigueur en janvier 2014. Une nouvelle série d'instruments de reporting et de mesure des résultats seront testés en 2014, qui en feront une année importante pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement de l'UE.

## Nouvelles politiques II : changement de stratégie des donateurs

Pour rester en phase avec les changements politiques à l'échelon européen, certains États membres modifient leurs propres politiques, de manière à favoriser une plus grande implication du secteur privé dans l'action de développement et à accorder des incitants aux investissements à l'étranger. En mars 2013, la Secrétaire d'État britannique au développement international, Justine Greening,<sup>37</sup> a annoncé trois priorités de développement : l'abaissement des barrières au commerce et à l'investissement, la promotion des entrepreneurs et des commerçants dans les pays en développement, et « *troisième point crucial... de plus gros investissements dans les entreprises, et je veux voir les entreprises britanniques apporter également leur soutien au développement.* »

N'allez pas croire qu'elle fait cavalier seul parmi les donateurs européens. En avril 2013, les Pays-Bas ont lancé leur politique *A World to Gain*,<sup>38</sup> qui définit trois types de relations : « les relations d'aide », guidées par l'altruisme envers les États fragiles et en situation d'après-conflit ; « les relations commerciales » avec d'autres pays nantis, en fonction des intérêts commerciaux néerlandais ; et une catégorie intermédiaire, baptisée « les relations de transition », qui établit un lien entre l'aide et les politiques commerciales et qui est motivée par un « intérêt égoïste éclairé ». L'Irlande comme le Danemark ont récemment adopté des stratégies africaines du même acabit.<sup>39</sup> Le gouvernement allemand sortant, dans son Livre blanc sur la politique de développement 2013, s'engage « à renforcer le lien entre le commerce extérieur et la coopération au développement » et estime prioritaire que les entreprises allemandes occupent une place plus importante dans la coopération au développement officielle.<sup>40</sup>

Reste à voir ce que tout cela donnera en 2014. Un resserrement des liens entre la coopération au développement, d'une part, et le commerce et l'investissement, d'autre part, augure manifestement un rôle et une présence plus marqués du secteur privé, qui s'accompagnera probablement d'un abandon de l'aide sous forme de subventions au profit d'une combinaison de subventions et de prêts, de partenariats économiques et de responsabilités partagées.

## Nouvelles politiques III : le SPG, les APE et la PAC

Au 1er janvier 2014 entreront en vigueur deux politiques révisées qui influencent les relations Afrique-UE : le Système de préférences généralisées de l'UE (SPG), en vertu duquel les exportateurs des pays en développement bénéficient de taxes réduites sur leurs exportations vers l'UE,

et la Politique agricole commune (PAC), qui conditionne les prix des produits alimentaires exportés par l'UE. Un peu plus tard dans l'année, soit le 1er octobre 2014, ce sont les APE qui auront été conclus qui entreront en vigueur.

Le SPG est un élément central de la stratégie commerciale de l'UE à l'égard des pays en développement. Le nouveau SPG de 2014 marque un tournant dans les préférences unilatérales accordées par l'UE en ce qu'il réduit considérablement le nombre de bénéficiaires pour se recentrer sur les pays « qui en ont le plus besoin », à savoir les PMA et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Il s'ensuit que les autres pays en développement, classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure par la Banque mondiale, devront engager des négociations commerciales réciproques pour avoir accès aux conditions préférentielles sur le marché de l'UE.

Les pays d'Afrique doivent peser le pour et le contre des opportunités offertes par le nouveau SPG face à l'issue incertaine des négociations des APE. Plusieurs d'entre eux sont déjà considérés comme des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Au cas où ils ne parviendraient pas à conclure un APE et ne verraient donc pas celui-ci entrer en vigueur au 1er octobre 2014, ils ne disposeraient plus d'un accès préférentiel au marché européen. Outre la désorganisation du marché à l'exportation de ces pays, il y a un risque pour le processus d'intégration régionale au cas où les pays membres d'une union douanière décideraient de signer un APE séparé, sans les PMA de leur région. Ce risque existe en Afrique de l'Ouest, dans la Communauté d'Afrique de l'Est et dans la région d'Afrique australe,<sup>41</sup> bien que la solidarité régionale ait prévalu jusqu'ici.

Les institutions européennes sont parvenues à un accord sur la réforme de la PAC en juin 2013.<sup>42</sup> Des mesures transitoires<sup>43</sup> seront mises en place en janvier 2014, les principaux changements entrant en vigueur un an plus tard, en janvier 2015.<sup>44</sup> Bien que sujet d'éternelle discorde entre l'UE et le monde en développement, la réforme de la PAC a suscité peu d'intérêt pour les préoccupations de développement. Elle a néanmoins été qualifiée de « *réforme profondément décevante pour l'environnement* ». <sup>45</sup>

Malgré les appels de la société civile,<sup>46</sup> la PAC 2014-2020 maintiendra les subsides à l'exportation restants pour les produits laitiers et à base de volaille, tout en diluant les mesures de verdissement qui ont été prises pour exiger une meilleure reddition de comptes des agriculteurs de l'UE bénéficiaires d'aides communautaires.<sup>47</sup> Le Groupe ACP s'est dit consterné par la

décision de supprimer les quotas sucriers en 2017, bien que cette date soit un compromis entre la proposition avancée par le Groupe (2020) et la demande des utilisateurs européens de sucre de se débarrasser des quotas dès 2015.<sup>48</sup> Quant au Parlement européen, il a décidé en session plénière de ne pas suivre la recommandation de la commission du développement d'un mécanisme de suivi de l'impact de la PAC sur les pays en développement. Dans les faits, cette décision va à l'encontre de l'appel lancé par le Conseil européen de mai 2012 en faveur d'une approche davantage fondée sur des données factuelles afin d'améliorer le contrôle, la mise en œuvre et le suivi de la cohérence des politiques pour le développement (CPD).<sup>49</sup>

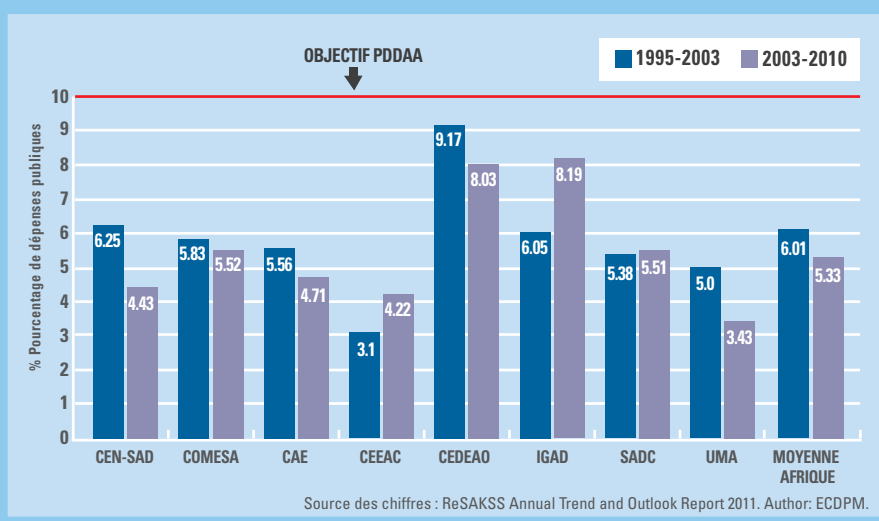
## 3. Dépasser l'aide pour arriver à la coopération internationale

Les relations entre l'UE et l'Afrique couvrent déjà un large éventail de sujets et vont bien au-delà de la coopération au développement traditionnelle, comme en atteste le large spectre de la SCAU. Il faut qu'il en demeure ainsi si l'on ne veut pas perdre la richesse et le niveau de sophistication des relations Afrique-UE. Il est tout aussi important que le 4<sup>ème</sup> Sommet se concentre sur quelques sujets essentiels pour arriver à des résultats concrets et faire progresser les relations. Sous ce point, nous abordons quelques sujets d'intérêt communs entre l'UE et l'Afrique et nous nous demandons s'ils devraient figurer ou non à l'ordre du jour du Sommet.

### Coopération en matière de transparence des flux financiers internationaux

Dans son rapport 2013, l'Africa Progress Panel présidé par Kofi Annan<sup>50</sup> estime que l'aide internationale n'équivaut qu'à la moitié des pertes subies par l'Afrique du fait des flux financiers illicites. Bref, l'Afrique ne serait pas un débiteur net, mais un créancier net mondial. L'UE pourrait et devrait être à la tête d'une dynamique mondiale de plus grande transparence afin de juguler les flux de capitaux illicites. Dans une proposition d'actualisation de sa directive contre le blanchiment de capitaux,<sup>51</sup> la CE suggère que les sociétés soient « tenues de conserver les informations relatives à l'identité des personnes qui les contrôlent en réalité ». C'est une première étape utile et nécessaire, mais insuffisante, car les organismes chargés de l'application de la loi devront toujours solliciter directement les entreprises pour déceler les malversations. L'UE aurait tout avantage à ce que les informations relatives aux personnes qui contrôlent les entreprises soient au contraire rendues publiques.

FIGURE 3 - PART DES DÉPENSES PUBLIQUES DANS L'AGRICULTURE, PAR RÉGION (%)



cantonnerait néanmoins à un processus essentiellement politique, dont la mise en œuvre s'avère lente et l'impact sur le terrain minime, surtout du point de vue national et des entrepreneurs ruraux.<sup>55</sup>

Pour atteindre les objectifs du PDDAA, les gouvernements africains sont convenus d'allouer 10% de leur budget national à l'agriculture et d'accroître la productivité agricole d'au moins 6%. Cet objectif budgétaire n'a pas été atteint jusqu'ici, puisque les dépenses agricoles se situent actuellement aux alentours de 5,3%<sup>56</sup> (Figure 3). Peu de ministères des finances et du plan font en outre figurer le PDDAA parmi leurs allocations budgétaires prioritaires ou dans leur dialogue avec les donateurs. La plupart des pays et régions sont également loin d'avoir atteint leur objectif de productivité.<sup>57</sup>

Cet engagement politique remonte à dix ans : il est donc plus que temps pour les pays africains de presser le pas. L'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire proclamée par l'UA offre l'occasion de faire connaître le PDDAA et de l'axer davantage sur les résultats. Bien que l'agriculture ne figure pas parmi les huit partenariats de la SCAU, l'UE soutient le PDDAA depuis de nombreuses années. En mai 2013, le Conseil européen Affaires étrangères a entériné le très attendu plan européen de mise en œuvre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui fait partie de la réponse politique apportée sur long terme par l'UE à la crise alimentaire mondiale de 2007-2008. Ce plan fixe les priorités en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et établit un lien entre l'appui fourni par l'UE au PDDAA et d'autres efforts humanitaires et d'aide au développement de l'UE.

Au final, le véritable enjeu consiste à élargir le dialogue et la coopération Europe-Afrique dans ce domaine, afin de dépasser l'approche traditionnelle donateur-bénéficiaire et permettre à l'UE et à l'UA d'unir leurs efforts en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des deux continents. Le 4<sup>ème</sup> Sommet Afrique-UE est l'occasion de mettre la sécurité alimentaire au cœur du partenariat, comme priorité politique, mais aussi comme élément central de l'entreprise de développement durable au sens large. Les résultats de ces processus internationaux en 2014 pourraient se traduire par des choix politiques sur le long terme, auxquels les deux Unions contribueraient sur un pied d'égalité et de manière mutuellement avantageuse. Muer le Sommet en jalon officiel de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de l'UA ne ferait que renforcer la portée politique et symbolique d'une nouvelle déclinaison des relations Europe-Afrique.

### Paix, sécurité et développement

Depuis les années '90, les efforts déployés par les Africains et la communauté internationale ont permis de réduire

Dans le cadre d'une autre initiative, l'UE propose un plan d'action pour renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.<sup>52</sup> En tant que telle, l'UE est parmi les premiers à reconnaître qu'une planification fiscale agressive est tout aussi inacceptable que l'évasion fiscale. Le Sommet du G8 tenu au Royaume-Uni en juin 2013 a pris une initiative analogue en matière de transparence, de systèmes fiscaux et de responsabilité.<sup>53</sup> Ce chantier pourrait considérablement avancer en 2014 en cas d'adoption des propositions législatives de l'UE. Le cas contraire enverrait un signal décevant et porterait un coup sérieux à cette discussion. Au niveau européen, toutes les décisions et propositions de nature fiscale requièrent toutefois l'accord unanime des États membres.<sup>54</sup> Un accord sur la réforme de la Directive européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne (2003) permettrait de combler les principales lacunes législatives. Tant les autorités européennes qu'africaines ont intérêt à ce que les flux financiers internationaux soient plus transparents pour accroître leurs recettes fiscales, ce qui serait une aubaine en ces temps d'austérité budgétaire et de déclin de l'APD.

### Sécurité alimentaire : pleins feux sur le PDDAA pendant un an

2014 sera « l'Année internationale de l'agriculture familiale » des Nations Unies et « l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire » de l'UA. L'attention internationale suscitée par ces superlatifs pourrait créer une dynamique de coopération renforcée autour du développement agricole et de la sécurité alimentaire en Afrique. L'apparition de la sécurité alimentaire à l'ordre du jour du 4<sup>ème</sup> Sommet pourrait également braquer les projecteurs sur cette question et éveiller les consciences.

La sécurité alimentaire a progressivement retrouvé une place centrale dans la

coopération africaine et internationale au cours de ces dernières années. Des questions se posent néanmoins quant aux orientations politiques et au modèle agricole de prédilection. L'absence de consensus politique autour de questions comme la réforme agraire, l'harmonisation et la certification des semences continuera probablement d'entraver les réformes et les programmes d'investissement des pays africains et autres. Le choix politique du modèle agricole à privilégier voit décider politiques publics et privés s'affronter dans un débat clivant autour des avantages de l'agriculture industrielle à grande échelle face à l'agriculture familiale et aux petites exploitations. En 2014, la nouvelle dynamique insufflée dans les processus internationaux de sécurité alimentaire pourrait aider l'ensemble des parties prenantes – internationales, régionales et nationales – à oublier les clivages purement idéologiques au profit d'un dialogue franc et de choix fondés sur des données factuelles, à admettre qu'il n'existe pas de solution universelle et que la promotion de la sécurité alimentaire passe par des approches complémentaires, diversifiées et propres à chaque lieu.

Dans le cas de l'Afrique, le principal défi consiste probablement à obtenir des avancées plus significatives dans la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), une initiative appartenant aux Africains et menée par eux en vue de booster la productivité agricole et de renforcer la sécurité alimentaire sur le continent. Instauré à Maputo en 2003 en tant que volet agricole du NEPAD, le PDDAA a fait prendre conscience du caractère central de l'agriculture pour la croissance et la sécurité alimentaire africaines. Il a incité les gouvernements, le secteur privé et les partenaires de développement de divers pays à élaborer des politiques plus inclusives et à renforcer leurs investissements. D'après de nombreux observateurs, le PDDAA se



considérablement les conflits et la violence sur le continent africain. En 2013, les événements survenus au Mali, à Nairobi et en République centrafricaine ont toutefois montré que l'Afrique et la communauté internationale devaient encore faire face à de multiples menaces et éléments perturbateurs. La fragilité, au sens de l'interaction entre les conflits armés, la violence interpersonnelle, la pauvreté chronique, les inégalités socio-économiques et une faible gouvernance,<sup>58</sup> persistera dans de nombreux pays d'Afrique au cours des décennies à venir et ce, malgré des taux de croissance de 5% à 6%.<sup>59</sup>

Le partenariat UA-UE s'avère un excellent outil de promotion de la paix et de la sécurité. Les multiples actions engagées lors des conflits africains en sont l'une des manifestations les plus tangibles. Mais les interventions lors des récentes crises maliennes, centrafricaine, mais aussi ivoirienne, tchadienne et libyenne ont créé une nouvelle dynamique de coopération entre l'UA et l'UE pour assurer la paix et la sécurité sur le continent. La forte implication militaire de la France prouve nous amène au constat que ni la Politique de sécurité et de défense commune de l'UE (PSDC) ni l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) n'ont su s'imposer comme principal artisan de la sécurité. On s'en tient à des modèles de coopération hybrides, associant les deux parties, ce qui prouve une fois encore que l'insécurité n'est pas seulement un problème africain, mais plutôt un défi commun qui appelle des réponses communes.<sup>60</sup> Le 4<sup>ème</sup> Sommet Afrique-UE est l'occasion pour les partenaires de réexaminer ensemble leurs priorités et leurs intérêts, de renforcer leurs engagements et leurs accords au plus haut niveau politique, de donner des orientations stratégiques et de garantir leur engagement sur le long terme.

Hormis le Sommet, d'autres événements influenceront l'interaction entre l'UA et l'UE en matière de paix et de sécurité en 2014. Le changement de dirigeants dans les institutions européennes déterminera l'orientation future de l'action extérieure de l'UE. Jusqu'à présent, celle-ci a choisi de combattre les crises et l'instabilité dans le Sahel et dans la Corne de l'Afrique au travers de cadres régionaux.<sup>61</sup> Maintiendra-t-elle ce choix ? Alors qu'elle finalise la programmation de son prochain cycle de financement, continuera-t-elle – et si oui, dans quelle mesure – à aligner ses programmes sur le binôme sécurité-développement ? Le 11 décembre 2013, la Commission européenne et la Haute Représentante ont publié une communication conjointe décrivant une « approche globale » et les orientations de mise en œuvre d'une série d'instruments d'action extérieure de l'UE dans des contextes spécifiques. L'opérationnalisation de cette approche sera l'un des enjeux de 2014.

Le Conseil européen de décembre 2013 marquera une étape importante pour la PSDC de l'UE, car ce sera le premier sommet européen à aborder les questions de sécurité et de défense depuis 2008. Il sera intéressant de voir par la suite si les nouveaux dirigeants de l'UE poursuivent une PSDC plus ambitieuse et plus marquée ou s'ils restent prisonniers de contraintes politiques et de coupes dans les budgets de défense. Une PSDC dont la mission serait plus clairement définie permettrait à l'Europe de mieux affirmer sa puissance sur la scène internationale. L'UE dispose apparemment d'un avantage comparatif lorsqu'elle se positionne sur le bon créneau, c.-à-d. entre la sécurité à tout prix et le développement à long terme, à la lumière de sa propre histoire, celle d'un projet de consolidation de la paix.<sup>62</sup>

### AAPS : l'heure n'est pas aux ronds de jambe

Le Partenariat Afrique-UE pour la paix et la sécurité a été créé en 2007 dans le cadre de la SCAU afin de soutenir l'AAPS, un cadre mis en place par les Africains en 2002 afin de promouvoir la paix et la sécurité sur leur continent. L'AAPS a changé la donne dans le règlement des conflits sur le continent, et la coopération UE-UA en cette matière apparaît aujourd'hui comme le partenariat le plus réussi dans le cadre de la SCAU. De nouveaux enjeux se profilent néanmoins à l'horizon.

L'UA comme l'UE ont injecté des ressources humaines et financières considérables dans l'élaboration de l'AAPS. Bien des choses ont été accomplies depuis 2004, date à laquelle l'UE a créé sa Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (FSPA), d'abord pour soutenir des opérations de maintien de la paix à la demande de l'UA, ensuite pour apporter un soutien global à l'AAPS. La capacité de prévention des conflits et de gestion des crises n'en demeure pas moins limitée, comme l'ont malheureusement prouvé les crises maliennes et centrafricaine, où l'AAPS a été incapable d'apporter une réponse effective et où il a fallu compter sur l'intervention des troupes françaises.

Du chemin reste à faire entre la promesse et la concrétisation du slogan « Des solutions africaines aux problèmes africains ». L'UE demeure le principal argentier de l'AAPS, par l'entremise de l'UA et des communautés économiques régionales. L'argent du FED est acheminé via la FSPA, pour un montant qui dépasse le milliard d'euros à ce jour. Les États membres de l'UE apportent également leur contribution directe. Les parties prenantes africaines, en revanche, insistent de plus en plus auprès de leurs gouvernements pour qu'ils s'approprient davantage l'AAPS et ses opérations de maintien de la paix conduites par des Africains. Cela vaut également pour de nouvelles initiatives telles que l'Initiative de solidarité africaine, un instrument piloté par l'UA qui soutient le développement et

la reconstruction après-conflit à partir de ressources propres.

En tant que cadre de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique, l'AAPS doit également voir plus loin que la gestion des crises, et s'intéresser aux liens qui existent entre les situations d'après-conflit, la reconstruction et le développement. La priorité en 2014 sera de veiller à ce que les deux parties maintiennent leur engagement, tout en rééquilibrant les investissements à plus long terme dans les activités de consolidation de la paix et des États. Ceci va de pair avec la nécessité d'élargir le dialogue à la prévention des conflits, à la gestion des conflits et à la reconstruction après-conflit, autant de questions qui nécessitent un engagement politique au niveau le plus élevé en Europe comme en Afrique.

### Afrique du Nord

Le dialogue Afrique-UE sur la paix et la sécurité s'est avéré moins aisé dans le cas de l'Afrique du Nord. Ceci soulève une série de questions essentielles qui devraient être sur la table du 4<sup>ème</sup> Sommet. L'UA et l'UE ont réagi de manière contrastée face à l'instabilité politique dans cette région au cours des dernières années. Dès le départ, l'UA s'est fermement opposée à une action militaire en Libye et a condamné les événements en Égypte en les qualifiant de coup d'État. L'Acte constitutif de l'UA (Art. 30) prévoit la suspension des gouvernements qui accèdent au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels, ce qui limite le périmètre d'intervention de l'AAPS en appui à des soulèvements populaires.

Le cas de la Libye a par ailleurs éprouvé l'autorité et la crédibilité de l'UA en tant que médiateur de la paix et de la sécurité sur le continent. Des divergences de vues sont apparues au sein de l'UA à propos de la Résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations Unies instaurant un régime d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye et autorisant le recours à la force nécessaire pour protéger les populations civiles. Le fait également de qualifier ce réveil « d'arabe » a nui à son appropriation par l'UA et à sa capacité d'agir en tant que chef de file.<sup>63</sup>

L'AAPS a été créée à une époque où l'accent était mis sur des notions traditionnelles de violence armée et de conflits intra-étatiques plutôt que sur des soulèvements populaires. Avec les menaces transnationales que nous connaissons aujourd'hui, il convient manifestement d'inclure également le terrorisme et la criminalité internationale. Le partenariat Afrique-UE devrait appuyer davantage l'AAPS pour contrer ces nouvelles menaces.

Les soulèvements en Égypte et en Tunisie nous enseignent qu'il convient de définir la sécurité de manière plus large. Les événements d'Afrique du Nord ont

amené l'UA à revoir sa notion de paix et de sécurité et à réexaminer les causes sous-jacentes des conflits, notamment une piètre gouvernance ou le manque de développement. Ceci explique pourquoi des efforts sont actuellement déployés pour resserrer les liens entre l'AAPS et l'Architecture africaine de la gouvernance.

Le Printemps arabe a débuté en décembre 2010, tout juste un mois après le dernier Sommet Afrique-UE, tenu à Tripoli. Ce 4<sup>ème</sup> Sommet sera pour les dirigeants des deux continents la première occasion de réfléchir ensemble à ces insurrections et d'en tirer les leçons. Rester ouvert aux intérêts et priorités de l'autre, chercher à surmonter les différences et à trouver des terrains d'entente sont le moyen pour les deux parties de recentrer leur partenariat et de définir ensemble la marche à suivre.

### Travailler sur la fragilité : le New Deal

La pauvreté dans le monde a sensiblement diminué au cours de ces 20 dernières années. Les projections montrent toutefois que quoique en ce moment la plupart des personnes en situation de pauvreté vivent dans les pays à revenu intermédiaire, on s'attend à ce que la pauvreté va progressivement se concentrer dans les pays à faible revenu et dans les États fragiles, principalement en Afrique.<sup>64</sup> Bien que certains États soient passés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, plusieurs autres n'en demeurent pas moins fragiles et ils auront besoin d'un appui constant, adossé à des processus à long terme, pour accroître leur résilience.

Le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles est un cadre internationalement reconnu de lutte contre la fragilité. Créé en 2011 à l'initiative d'un groupe d'États se qualifiant eux-mêmes de fragiles, « le g7+ », et par un certain nombre de donateurs concernés, le New Deal préconise l'appropriation locale et des trajectoires propres à chaque pays dans les stratégies d'appui des donateurs. Les priorités sont formulées en concertation avec les pays bénéficiaires, selon cinq objectifs de consolidation de la paix et des États. Fin 2013, des avancées significatives avaient été enregistrées dans la mise en œuvre de ce New Deal. Cinq pays avaient procédé à des évaluations participatives de leur fragilité. La Somalie avait formalisé son « New Deal Compact » et le Soudan du Sud était en passe de le faire. D'autres pays, comme la Sierra Leone, avaient en outre incorporé des éléments du New Deal dans leur stratégie nationale de développement.

Un des principaux enjeux de 2014 sera de veiller à ce que la mise en œuvre de ce processus reste alignée sur les principes du New Deal, parallèlement et en chevauchement avec les processus de planification et de coordination

existants. Les pays du g7+ devront tout particulièrement veiller à élaborer des stratégies parfaitement adaptées à leur contexte, assorties de calendriers réalistes et largement soutenues par les milieux politiques pour atteindre leurs objectifs de consolidation de la paix et de l'État. Le New Deal pourrait changer les modes de faire du développement dans les États fragiles pour peu que ses principes soient effectivement appliqués à la lettre. Il y a par ailleurs beaucoup de cohérence entre la nouvelle modalité d'appui budgétaire de l'UE (les « contrats d'appui à la consolidation de l'État ») et le New Deal, au niveau de leurs objectifs de consolidation de l'État. Le véritable enjeu sera de maintenir l'esprit du New Deal durant toute sa phase de mise en œuvre.<sup>65</sup>

### Migrations

En 2013, plus de 30 000 immigrés clandestins ont traversé la Méditerranée pour chercher asile et une plus grande sécurité économique en Europe.<sup>66</sup> À la suite de la tragédie de Lampedusa – 350 réfugiés morts par noyade – les médias ont mis en lumière l'inadéquation des mécanismes de gestion des flux migratoires dans les pays d'origine et d'accueil. Ils se sont demandé qui était censé protéger les migrants et quel devait être le rôle d'organisations continentales comme l'UE et l'UA. C'est sans doute l'un des sujets de tension à l'ordre du jour des relations Afrique-UE, qui sera inévitablement abordé lors de ce 4<sup>ème</sup> Sommet.

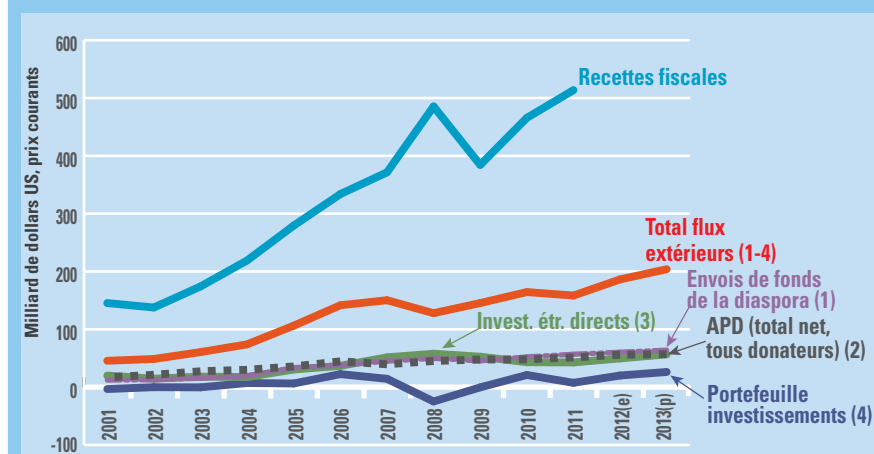
En mai 2013, la CE a proposé à l'UE d'adopter une position commune qui plaçait les migrants au centre de son approche. Les États membres sont néanmoins très partagés sur la question,<sup>67</sup> la plupart des politiciens ne tenant pas

à s'engager dans un débat équilibré, fondé sur des données factuelles autour des flux migratoires compte tenu des vives réactions que suscite souvent cette question. Tout de suite après la tragédie de Lampedusa, les dirigeants de l'UE se sont réunis pour déterminer la marche à suivre, sans parvenir à dégager une action paneuropéenne qui limite les pertes de vies en mer et qui définisse des parcours migratoires sécurisés.<sup>68</sup> On a donc reproché à l'Union de faire passer la sécurité de ses frontières avant la vie des immigrés.<sup>69</sup> La protection des droits de l'homme demeure une préoccupation forte dans le défi quotidien de la gestion des frontières extérieures de l'Union.

L'UE est par ailleurs confrontée à des défis internes, s'agissant de la gestion des flux migratoires légaux et des droits des migrants dans les pays de destination. En juin 2014, le Conseil européen abordera les questions d'asile et de migrations sous un angle politique plus large et à plus long terme et devrait formuler des orientations stratégiques pour la planification opérationnelle et législative de nouvelles initiatives dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Ce sera malheureusement après le Sommet Afrique-UE, et l'UE devra encore apporter des ajustements à ses politiques migratoires pour s'engager réellement aux côtés de l'Afrique, où cette question est plutôt envisagée sous l'angle de la mobilité et de l'emploi.<sup>70</sup> Les politiques d'exclusion et de discrimination, non contentes d'empoisonner les relations diplomatiques, ont des effets secondaires dans d'autres domaines de la coopération.

Le partenariat de la SCAU sur la migration, la mobilité et l'emploi (MME) encadre la coopération dans ce domaine pour veiller à ce qu'elle contribue à un développement

FIGURE 4 - APERÇU DE L'ENSEMBLE DES FLUX FINANCIERS ET RECETTES FISCALES VERS L'AFRIQUE POUR LA PÉRIODE 2001-2013



(e= estimations, p=projections) Source des chiffres : AEO 2013. Author: ECDPM.

FIGURE 5 - CADRE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015

SUJET	POSITION ÉMERGENTE DE L'AFRIQUE (1)	POSITION ÉMERGENTE DE L'UE (2)
<b>Développement durable</b>	(ii) Transformation économique structurelle et croissance inclusive	(ii) (ii) intégration des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale)
<b>Moteurs de croissance économique</b>	(ii) Rôle essentiel de l'innovation, du transfert de technologies et de la R&D, au travers du renforcement des capacités technologiques	(v) actions visant à stimuler les moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois, notamment en engageant un dialogue avec le secteur privé
<b>Transformation sociale</b>	(iii) Le développement humain va de pair avec l'éradication de la pauvreté et le développement du capital humain ; accès équitable et universel à des soins de santé de qualité ; égalité des genres et émancipation des femmes ; dynamique démographique ; réduction des risques de catastrophes ; et accès à des abris décentes.	(i) insistance sur l'inscription de la lutte contre la pauvreté dans une vision plus large et plus globale et durable du développement
<b>Financement du développement et cohérence des politiques</b>	(iv) Le financement et les partenariats sont aussi importants que des objectifs et des cibles spécifiques. (v) L'accent doit être mis sur les facteurs de développement, et notamment sur des environnements nationaux, continentaux et mondiaux propices au développement.	(vi) amélioration du financement du développement et de la cohérence des politiques au service du développement.
<b>Processus de création du cadre de développement pour l'après-2015</b>	Des processus inclusifs pour tous les pays, avec de solides partenariats mondiaux et un fort engagement des Africains dans ces processus. (*)	(iii) volonté de veiller à ce que les pays pauvres et la société civile participent activement à l'élaboration du cadre pour l'après-2015
<b>Nature du cadre de développement pour l'après-2015</b>	Un corpus universel d'objectifs applicables à tous les pays (**)	(iv) élaboration d'un cadre universel, adapté aux besoins de tous les pays et impliquant une responsabilisation de toutes les parties concernées;

Source : (1) Groupe des Nations Unies pour le développement (2013), *Un million de voix : le monde que nous voulons. Un avenir durable et la dignité pour tous.* (septembre). New York : Groupe des Nations Unies pour le développement ; (2) CE (2013), *Une vie décente pour tous : éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable.* (février, COM (2013) 92 final). Bruxelles : Commission européenne ; (\*) M. Johnson Sirleaf, Président du Liberia (2013), *allocution d'ouverture lors des Journées européennes du développement, Bruxelles* ; (\*\*) Mme Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'UA (2013), *allocution d'ouverture lors des Journées européennes du développement, Bruxelles.*

durable. Le partenariat se fonde sur deux piliers : (i) un dialogue régulier et (ii) la définition et la mise en œuvre d'initiatives concrètes. La coopération porte sur des problématiques corrélées : l'appui à la mobilité des étudiants et des universitaires en même temps que la gestion des flux migratoires et la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains. Le plan d'action actuel, adopté lors du dernier Sommet Afrique-UE, fixe les priorités pour la période 2011-2013. La plupart des actions concrètes qui y figuraient ont été mises en œuvre. La mobilité intra-africaine, l'asile et la protection internationale des réfugiés ainsi qu'une meilleure coordination de la lutte contre la traite des êtres humains restent des objectifs pour l'avenir.<sup>71</sup> Le plan d'action arrivant à son terme en 2013, un premier bilan a été tiré au mois de juin et un nouveau plan d'action a été élaboré pour la période 2014-2016, qui devrait être approuvé lors du 4<sup>ème</sup> Sommet.

Sur la scène internationale, certains demandent que la migration soit reprise dans le cadre de développement international de l'après-2015. Le 4<sup>ème</sup> Sommet sera l'occasion pour l'UE et l'UA d'accorder leurs violons sur la façon d'y parvenir, mais aussi de voir si des synergies sont possibles entre le Partenariat de la SCUA sur la migration et d'autres dialogues sur les flux migratoires, comme le Processus de Rabat, un cadre de coopération financé par l'UE qui regroupe les pays traversés par l'itinéraire migratoire « ouest-africain ».

### Transformation économique et intégration régionale

Pour la plupart des pays africains, le principal défi consiste à traduire le taux de croissance très positif de ces dix dernières années en un développement inclusif et durable, créateur d'emplois pour une jeunesse africaine de plus en plus nombreuse. En 2013, les dirigeants africains ont été exhortés à adopter des politiques qui jettent les bases d'un agenda de transformation économique inclusive et durable ; ils sont désormais censés traduire ces engagements en actes. Les débats relatifs à l'après-2015 permettront de mobiliser un appui international autour de cet effort, qui vise non seulement à associer le secteur privé à l'obtention des résultats, mais aussi à l'élaboration des politiques et il reste encore beaucoup à faire à ce niveau dans le cadre des relations Afrique-UE.

La 7<sup>ème</sup> réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui se tiendra fin mars 2014 à Abuja, juste avant le Sommet Afrique-UE, aura pour thème *L'industrialisation pour le développement durable et inclusif en Afrique*. Les ministres seront invités à entériner des propositions concrètes qui serviront de catalyseur à la mise en œuvre

du développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), à la multiplication d'actions en faveur de l'agenda de développement industriel de l'Afrique et à la diversification de son économie de manière à réduire sa dépendance excessive vis-à-vis de l'extraction et des produits de base. Dans la même veine, la Banque africaine de développement profitera de ses rencontres annuelles à Kigali au mois de mai pour présenter Global Value Chains and Africa's Industrialisation, l'édition 2014 du rapport-phare « *Perspectives économiques en Afrique* » qu'elle produit conjointement avec l'OCDE et le PNUD.

L'intégration régionale restera une priorité pour les pays africains en 2014, comme l'indique le Rapport sur le développement en Afrique 2013 de la BAD, à paraître en mai/juin 2014 sous le titre *Leveraging Regional Integration for Inclusive Growth*.<sup>72</sup> En Afrique de l'Est et australe, la zone de libre-échange tripartite créée par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) aux termes d'un ambitieux accord commercial visant à surmonter le problème d'appartenance de certains pays à plusieurs groupements, devrait disparaître au mois d'avril 2014.<sup>73</sup> Les négociations s'emploient à rapprocher les points de vue très éloignés des divers pays membres, notamment en ce qui concerne les règles d'origine.

De même, en Afrique de l'Ouest, les chefs d'État de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont entériné la mise en œuvre d'un tarif extérieur commun à compter du 1er janvier 2015.<sup>74</sup> Des efforts devront être déployés d'ici la fin de 2014 pour répondre aux exigences de ce tarif extérieur commun, s'agissant notamment de la levée des derniers obstacles aux échanges. On pourra alors parler d'une véritable union douanière et d'un pas décisif sur la voie d'un programme d'intégration ambitieux.<sup>75</sup> L'autre défi consiste à poursuivre l'intégration régionale au travers de l'éventuelle formation d'un deuxième grand bloc, calqué sur le modèle de la zone de libre-échange tripartite, et qui regrouperait la CEDEAO, la CEEAC, CEN-SAD et l'UMA.<sup>76</sup> Sur la base du plan d'action qu'elles ont approuvé en avril 2013, ces communautés économiques commenceront dès janvier 2014 à harmoniser leurs programmes et activités sur ceux de leurs organisations sous-régionales, à savoir la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).<sup>77</sup>

La dynamique d'intégration régionale sera considérablement impactée par la date-butoir d'octobre 2014 pour la conclusion des APE. La non-conclusion d'accords régionaux pourrait avoir des effets négatifs durables, si d'aventure certains pays se désolidariseraient de leur région pour conserver leurs préférences sur le marché européen, ce qui aigrirait assurément les relations entre l'Afrique et l'Europe, y compris durant le Sommet.<sup>78</sup>

#### 4. L'avenir du partenariat

##### Le cadre de développement pour l'après-2015

Bien que l'agenda des relations Afrique-UE soit conséquent, les deux continents devraient profiter du Sommet pour débattre de l'après-2015 et relever les nombreux défis mondiaux qui les attendent. Une action concertée leur permettrait en outre d'exercer une influence décisive sur l'issue de ce débat.

Les travaux autour du cadre de développement pour l'après-2015 ont déjà commencé et vont s'accélérer en 2014. Deux processus se déroulent en parallèle. D'un côté, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (GTO). De l'autre, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement (FDD). Le GTO tiendra sa huitième et dernière session du 3 au 7 février 2014, tandis que le Comité sur le FDD achèvera ses travaux en août 2014. Les résultats de ces deux processus seront synthétisés fin 2014 dans un rapport qui alimentera le débat sur l'après-2015, même si les négociations débuteront dès septembre 2014 lors de la 69<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations Unies.

Il faut impérativement trouver un accord sur la teneur du nouveau cadre. À l'occasion d'une manifestation spéciale tenue en septembre 2013, l'Assemblée générale a déjà décidé de fusionner les OMD et les ODD (objectifs de développement durable) en un seul bloc, concis et attrayant. Les modalités pratiques de cette fusion doivent encore être définies en 2014, essentiellement par le GTO, dans le cadre de sa mission de définition des objectifs.

Avant même les négociations, on assistera sans doute à un vaste ballet diplomatique en coulisses pour rapprocher les points de vue concernant les objectifs et les ressources, car les pommes de discorde ne manquent pas. Pour l'UE, l'UA et d'autres acteurs, l'essentiel est d'obtenir le démarrage du dialogue en 2014. Le 4<sup>ème</sup> Sommet pourrait être l'occasion pour les deux continents d'arriver à une position commune sur la question. En interne, l'UE va également devoir se demander jusqu'où elle est prête à aller. Les citoyens, les États membres et les institutions de l'UE doivent se demander s'ils sont prêts à relever les défis inhérents à l'ambitieux agenda de développement de l'après-2015, alors que l'UE a déjà consenti des efforts en ce sens.<sup>79</sup> L'agenda qui se concocte est en effet nettement plus politique que les OMD initiaux.

##### Financement du développement

Le financement du cadre de développement de l'après-2015 pose toujours question. En instaurant le Comité FDD, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu la nécessité de mobiliser des ressources conséquentes et de diverses origines et de veiller au bon usage de ces fonds.<sup>80</sup> Après une première session tenue fin septembre et une deuxième début décembre 2013, le Comité prévoit de se réunir à trois reprises en 2014. Ses travaux, basés sur le Consensus de Monterrey (2002) et sur la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008), se répartissent en trois volets :<sup>81</sup> (i) le financement, (ii) la mobilisation et l'usage efficace des ressources et (iii) les dispositifs institutionnels, la cohérence des politiques et les questions de gouvernance. Les organisations de la société civile ont reproché au Comité de ne pas leur donner suffisamment accès à ses travaux.<sup>82</sup> Gageons que 2014 marquera un changement à cet égard et donc une ouverture des travaux aux groupes de la société civile.

En 2014, la discussion générale sur le financement du développement portera sur plusieurs domaines que le Sommet Afrique-UE pourrait juger bon de réexaminer, bien qu'il doive dans le même temps éviter de tomber dans le piège d'un débat uniquement axé sur le financement du développement. Pour commencer, les dirigeants qui assisteront au Sommet pourraient envisager divers moyens de créer les conditions politiques et commerciale propices à un bon usage des investissements étrangers directs et des envois de fonds par

la diaspora, lesquels continuent de jouer un rôle important en Afrique, afin de stimuler la transformation économique du continent. Ensuite, les partenaires pourraient voir comment utiliser au mieux l'APD encore disponible, vu son importance historique dans la relation<sup>83</sup> et la baisse des niveaux d'APD de l'UE. Enfin, ils pourraient parler des mesures d'accompagnement que l'UE pourrait mettre en place pour soutenir les pays africains qui veulent améliorer la mobilisation de leurs ressources intérieures (figure 4).

Organisé par le Nigeria, en septembre 2013, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, un événement de sensibilisation consacré à la coopération au développement et à la mobilisation des ressources intérieures s'est penché sur la question de la fiscalité et des flux financiers illicites,<sup>84</sup> sur le moyen d'introduire ces problématiques dans le cadre de développement de l'après-2015 et l'angle sous lequel le Partenariat mondial pourrait les aborder lors de sa prochaine réunion de haut niveau, prévue à Mexico, les 15 et 16 avril 2014. À cet égard, il incombe plus particulièrement aux États membres de l'UE de soutenir activement les initiatives prises par l'Union en vue d'introduire plus de transparence et de lutter efficacement contre l'évasion et la fraude fiscales.

##### Positionnement de l'UE et de l'UA vis-à-vis du cadre pour l'après-2015

Comme souvent dans les négociations onusiennes, ce sont les positions communes, défendues par des groupements d'États qui donneront largement le ton. Des organisations régionales comme l'UE et l'UA, de même que d'autres groupes comme les ACP ou le G77, fourbissent leurs armes. Cela prend du temps et nécessite de la discipline et de la souplesse car il n'est pas simple de mener un débat interne avec pour toile de fond un débat international en constante évolution. Le Sommet Afrique-UE est l'occasion ou jamais pour l'Afrique et l'Europe de dégager une position commune, d'influencer l'agenda de développement pour l'après-2015 par une action concertée et de promouvoir des objectifs communs, les points de vue européens et africains étant somme toute assez proches. Ils pourraient ensuite chercher du soutien du côté du Groupe ACP, lors du Conseil mixte des ministres ACP-UE prévu en juin 2014.

Alors que l'UA n'a pas encore publié de position commune au moment où nous rédigeons cet article, l'ONU a déjà mené une série de consultations mondiales sur la question.<sup>85</sup> Il ressort des consultations africaines que le continent aurait au moins cinq priorités (Figure 5).<sup>86</sup> Les dirigeants africains se sont également exprimés publiquement à ce sujet. En mai 2013, l'UA a institué un comité de haut niveau<sup>87</sup> chargé de formuler des propositions et de communiquer sa position à l'Assemblée de l'UA de janvier 2014.<sup>88</sup> Les consultations

européennes font apparaître six priorités,<sup>89</sup> également reprises dans la Figure 5 (deuxième colonne), même si les Européens n'arrêteront leur position définitive qu'en 2014.

Une rapide comparaison des deux colonnes de la Figure 5 fait apparaître une large convergence des points de vue ; une position commune sur la teneur du cadre de même que sur les aspects procéduriers ne devrait pas être trop difficile à trouver lors du 4<sup>ème</sup> Sommet. Les points de vue se recoupent essentiellement dans des domaines comme la transformation sociale, le financement du développement, la cohérence des politiques et la durabilité. Reste aux Européens et aux Africains à faire entendre leur message lors des consultations et de l'élaboration de l'agenda, ce qui ne sera pas simple. Divers points d'entrée s'offrent à eux dans les calendriers du GTO et du Comité FDD. Des dialogues et des rencontres informels dans le courant de 2014 devraient leur fournir d'autres occasions d'échanger leurs points de vue. L'engagement de l'Afrique et de l'Europe envers un cadre solide, universel et durable pour l'après-2015 doit au minimum être à l'égal de leur engagement envers les OMD. Au cours des mois à venir, les deux partenaires devront d'ailleurs s'atteler aux finitions des OMD, comme l'a récemment souligné le Président du Liberia.<sup>90</sup>

### Conclusion: le Sommet Afrique-UE et au-delà

Les relations Afrique-UE devront faire face à des défis aussi nombreux que complexes en 2014. Divers observateurs demandent par conséquent que l'on accorde la priorité à certains domaines de la coopération. Facile à dire, mais moins facile à faire. Une négociation où se mêlent les intérêts de 82 pays et de deux institutions continentales aura forcément du mal à se résumer à quelques priorités. Mais à bien considérer le partenariat Afrique-UE en 2014, il paraît évident que cette hiérarchisation des priorités n'est plus un choix mais une nécessité politique si l'on veut que le 4<sup>ème</sup> Sommet soit une réussite et qu'il insuffle une nouvelle dynamique au partenariat. Outre un agenda concis et limité à quelques priorités, l'UE et l'UA doivent, au final, résoudre un problème de leadership du processus. Il s'agirait avant tout que deux ténors politiques, un dans chaque camp, incarnent les relations Europe-Afrique et travaillent main dans la main pour dynamiser le processus et atteindre les objectifs fixés. Faute de compromettre les vraies avancées.

Il faut prévoir une réflexion minutieuse en amont du Sommet Afrique-UE d'avril 2014 pour asseoir les débats sur une évaluation réaliste de ce que le partenariat permet ou non d'accomplir. Tous les aspects de

la SCAU ne doivent pas être couverts, pas plus que les discussions ne doivent se concentrer uniquement sur la SCAU pour éviter d'autres sujets politiquement attractifs. À supposer que la question des APE et de la CPI puisse être résolue avant avril 2014 et qu'il y ait la volonté de limiter le 4<sup>ème</sup> Sommet Afrique-UE à quelques sujets, nous avons tout lieu de penser que les débats devraient se concentrer sur les trois points suivants : (i) les conséquences du Printemps arabe sur la coopération Afrique-UE, y compris en termes de migrations, (ii) la sécurité alimentaire et le PDDAA, pour marquer l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de l'UA et (iii) l'élaboration d'une position commune UE-UA autour des objectifs et du financement du cadre de développement international pour l'après-2015.

### Liste des sigles et acronymes

AAPS	Architecture africaine de paix et de sécurité	ICD	Instrument de coopération au développement
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique	MME	Migration, mobilité et emploi
AIDA	Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (UA)
APD	Aide publique au développement	NU	Nations Unies
APE	Accord de partenariat économique	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
BAD	Banque africaine de développement	ODD	Objectifs de développement durable
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud	OMC	Organisation mondiale du commerce
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
CE	Commission européenne	OUA	Organisation de l'Unité africaine
CEA	Commission économique pour l'Afrique (NU)	PAC	Politique agricole commune (UE)
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest	PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale	PIN	Programme indicatif national
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	PIP	Programme indicatif pluriannuel
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens	PIR	Programme indicatif régional
CFP	Cadre financier pluriannuel (UE)	PMA	Pays moins avancés
COMESA	Marché commun d'Afrique orientale et australe	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CPD	Cohérence des politiques pour le développement	PPA	Programme panafricain
CPI	Cour pénale internationale	PSDC	Politique de sécurité et de défense commune (UE)
CUA	Commission de l'Union africaine	SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
DEVCO	Développement et coopération - EuropeAid (Direction générale de la CE)	SCAU	Stratégie commune Afrique-UE
FDD	Financement du développement durable	SEAE	Service européen pour l'action extérieure
FED	Fonds européen de développement	SPG	Système de préférences généralisées (OMC)
FOCAC	Forum sur la coopération Afrique-Chine	TICAD	Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique
FSPA	Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique	UA	Union africaine
GTO	Groupe de travail ouvert	UE	Union européenne
HRVP	Haut(e) Représentant(e) de l'Union pour les affaires étrangères et Vice-président(e)	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
		UMA	Union du Maghreb arabe

## NOTES

1. Barroso, J. and Dlamini-Zuma, N. (2013), Two Continents, One Vision, Op-Ed for the 6th College-to-College meeting of the AU and EU Commissions.
2. UA (2013), Déclaration solennelle sur le 50ème anniversaire de l'OUA/UA. Addis-Abeba : Union africaine.
3. Le plan stratégique définit huit domaines prioritaires : (i) renforcement des capacités humaines de l'Afrique en accordant priorité aux soins de santé primaire et à la prévention, à l'éducation et à l'investissement dans la science, la recherche et l'innovation ; (ii) agriculture, agro-industrie et agro-alimentaire ; (iii) développement économique inclusif et industrialisation grâce à l'accélération des projets de développement des infrastructures ; (iv) paix, stabilité et bonne gouvernance ; (v) inclusion de la participation des femmes et des jeunes dans toutes les activités ; (vi) mobilisation des ressources ; (vii) construction d'une Union axée sur la personne grâce à la communication active et (viii) renforcement des capacités institutionnelles de l'Union et de tous ses organes.
4. Comme le Traité d'Abuja (1991), le plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) et l'Initiative pour le développement (accéléré) de l'agrobusiness et des agro-industries en Afrique (3ADI).
5. Hengari, A.T. (2013), A year in office: Dlamini-Zuma at the African Union. Johannesburg: SAlIA Opinion & Analysis.
6. AU (2013), Welcome Remarks by HE Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, Chairperson of the AU Commission at the Opening of the 26th Ordinary Session of the AU Permanent Representatives Committee. Addis Ababa: African Union.
7. Ibid.
8. Republic of Namibia (2012), Opening remarks by H.E. Hifikepunye Pohamba, President of the Republic of Namibia with the High Level Panel on alternative sources of Financing the African Union.
9. Mbeng Mezui, C.A. and Duru, U. (2013), Working Paper Series, No 178, Holding Excess Foreign Reserves Versus Infrastructure Finance: What Should Africa Do? Tunis: African Development Bank.
10. UE (2013), Rapport sur la responsabilité de l'UE, COM (2013) 531 final (juillet). Bruxelles : Commission européenne.
11. DEVCO (2012), Global Trends. Brussels: European Commission.
12. Laporte, G., M. Öhm & F. Koch (2013), Building a Sustainable Partnership for the Future? EU-Africa Relations in the Run-up to the 2014 Summit. (Conference Report). Maastricht: ECDPM/Berlin: Friedrich Ebert Stiftung.
13. EC, HRVP (2013) The EU's Comprehensive Approach to External Conflict and Crises. Joint communication December. Brussels: European Commission.
14. UE & UA (2007), Le partenariat stratégique Afrique-UE : une stratégie commune Afrique-UE.
15. AU (2013), Opening Statement of HE, Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, Chairperson of the AU Commission, at the 3rd Africa-India Trade Ministers Meeting. Johannesburg: African Union.
16. PNUD (2013), Rapport sur le développement humain. L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.
17. Parmi ceux-ci un plan d'industrialisation du continent (le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA)), un plan d'accroissement des échanges commerciaux entre les pays d'Afrique (Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT)), un plan d'élimination des entraves aux échanges et d'approfondissement de l'intégration du marché africain par la création d'une zone de libre-échange continentale, le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et l'Initiative pour le développement (accéléré) de l'agrobusiness et des agro-industries en Afrique (3ADI), notamment.
18. Africa Progress Report 2013 (2013), Equity in Extractives: Stewarding Africa's Natural Resources for All. Geneva: Africa Progress Panel.
19. Barroso, J. and Dlamini-Zuma, N. (2013), Two Continents, One Vision, Op-Ed for the 6th College-to-College meeting of the AU and EU Commissions, April, Addis Ababa.
20. Bilal, S. (2013), Trade talks set to disrupt Africa-Europe relations and poison the upcoming Africa-EU Summit. (Briefing Note 58). Maastricht: ECDPM.
21. Looking beyond 2013: Are EU-Africa relations still fit for purpose? European Think-Tanks Group's High-Level Conference, Brussels, 28 October 2013.
22. Ministres du commerce de l'UA, 21-25 octobre 2013, Déclaration sur les APE, 8ème conférence, Addis-Abeba.
23. L'appui ACP-UE au Statut de Rome figure également dans l'Accord de partenariat Cotonou (Art. 10).
24. Remarques de clôture du Président des États-parties, 13ème réunion de l'Assemblée, le 28 novembre 2013.
25. Laporte, G. (2013), Doing less and choosing better: Pacific perspectives on the future of the ACP Group. (ECDPM Talking Points Blog). 25 October.
26. Ibid.
27. CE (2011), Règlement du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument de financement de la coopération au développement, Art. 9 du projet de réglementation de l'ICD 2011/0406 (COD). Bruxelles : Commission européenne.
28. Initialement, la Commission avait suggéré de doter l'ICD (COM(2011) 840 final) d'un montant d'un milliard d'euros, qui sera néanmoins réduit proportionnellement à d'autres réductions opérées durant les négociations budgétaires.
29. Ce processus est à distinguer de l'élection du Parlement panafricain, dont les représentants sont choisis parmi les membres des assemblées nationales.
30. Communication CE (2013), Préparer le scrutin européen de 2014 : comment renforcer la conduite démocratique et efficace des prochaines élections au Parlement européen. (Mars) COM (2013) 126 final. Bruxelles : Commission européenne.
31. Union européenne (2012), Version consolidée du Traité sur l'Union européenne, Article 17 (7).
32. Le Président du Conseil européen ne peut pas effectuer plus de deux mandats.
33. Conseil de l'UE, 2 déc. 2013, Le Conseil adopte le cadre financier pluriannuel 2014-2020, Communiqué de presse 15259/13
34. Dans les communiqués de presse de l'UE, les montants globaux du CFP sont exprimés en prix de 2011, alors que les montants de chaque programme ou instrument de financement sont exprimés en prix courants, en tenant compte d'un taux d'inflation annuel de 2%. Dans ce document, nous utiliserons toujours les prix courants.
35. Conseil de l'UE (2013), Résumé de l'accord du Conseil européen dans les négociations relatives au CFP de l'UE, Bruxelles. Les États membres de l'UE ont considérablement réduit le niveau des fonds par rapport à la proposition initiale de la Commission (Commission européenne, Espace actualités, CFP 2014-2020)
36. Voyez Commission européenne, Espace actualités, Cadre financier pluriannuel 2014-2020.
37. Greening, J. (2013), Investing in Growth: How DFID Works in New and Emerging Markets. Speech (11 March). London: Department for International Development.
38. Dutch Ministry of Foreign Affairs (2013) A World to Gain: A New Agenda for Aid, Trade and Investment. (April). The Hague: Government of the Netherlands.
39. Ministry of Foreign Affairs of Denmark (2013), Opportunity Africa. (October). Copenhagen: Government of Denmark. Available at and Department of Foreign Affairs and Trade (May 2013)
40. BMZ (2013), The German Government's 14th Development Policy Report: Development Policy White Paper – Executive Summary. (May). Berlin: Federal Ministry for Economic Cooperation and Development.
41. La décision, par le Ghana ou la Côte d'Ivoire, de mettre en œuvre un APE en dehors de la CEDEAO mettrait en péril la configuration de l'Union douanière de la CEDEAO. De même, les processus d'intégration régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est ou de l'Afrique australe seraient mis à mal si le Kenya dans le premier cas, ou la Namibie ou le Swaziland dans le second cas, choisissaient de conclure des APE séparés.
42. CE (2013), Accord politique sur une nouvelle orientation pour la Politique agricole commune. (Communiqué de presse, juin). Bruxelles : Commission européenne.
43. Council of the EU (2013), Chief negotiators of EU institutions agree on transition measures for agriculture in 2014. (23 October, 15198/13), Brussels: Council of the EU.
44. CE (2013), Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil (avril, COM(2013) 226 final). Bruxelles : Commission européenne.
45. IEEP/CAP2020 (2013), Political agreement on the CAP: Is this really a paradigm shift for the environment? (3 July).
46. Notamment lors de la conférence The CAP Towards 2020: Taking Stock With Civil Society, 13 juillet, Bruxelles.
47. CE (2013), Accord politique sur une nouvelle orientation pour la Politique agricole commune. (Communiqué de presse, juin). Bruxelles : Commission européenne.
48. GFAR (2013) ACP sugar ministers review impact of EU sugar production quota abolition. (November). Fiji: The Global Forum on Agricultural Research.
49. Conseil européen (2012), Conclusions du Conseil sur la cohérence des politiques pour le développement, 3166ème session du Conseil Affaires étrangères. (14 mai), Bruxelles.
50. Africa Progress Report 2013 (2013), Equity in Extractives: Stewarding Africa's Natural Resources for All. Geneva: Africa Progress Panel.
51. CE (2013), Lutte contre le blanchiment de capitaux : des règles renforcées pour contrer les nouvelles menaces. (Communiqué de presse, février). Bruxelles : Commission européenne.
52. CE (2012), Plan d'action pour renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales (décembre, COM(2012) 722 final). Bruxelles : Commission européenne.
53. G8 (2013) Communiqué des dirigeants du G8 réunis à Lough Erne en 2013 (Document politique, juin). Lough Erne : sommet des dirigeants du G8.
54. CE (2013), Fiscalité et vote à la majorité qualifiée. Bruxelles : Commission européenne.
55. Rampa, F. (2013), Challenges 2014: Family farming, African food security and EU-AU relations, deadlock or turning point in 2014? (ECDPM Talking Points Blog, 21 November).
56. ReSAKSS (2013), CAADP 10% expenditure target. Addis Ababa: Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System.
57. ReSAKSS (2013), CAADP 6% growth target. Addis Ababa: Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System.
58. Cilliers, Jakkie & Timothy D. Sisk (2013), Prospects for Africa's 26 fragile countries. (African Futures Paper, 14 October). Pretoria: Institute for Security Studies.
59. Ibid.
60. Helly, D., Rocca, C. 2013. La crise au Mali et les relations Afrique-Europe. (ECDPM Note d'information 52).
61. En 2011, l'UE a adopté une stratégie régionale pour le Sahel ainsi qu'un cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique.
62. Norheim-Martinsen, Per M. (2013), The EU in Africa: Peacebuilding by proxy. (October). Oslo: Norwegian Peacebuilding Resource Centre.
63. Observatoire de l'Afrique (2011), L'Union africaine dans les conflits en Libye et Côte d'Ivoire. (Rapport Briefing Afrique, 16 mai), Bruxelles.
64. European Report on Development (2013), Post-2015: Global Action for an Inclusive and Sustainable Future, Overseas Development Institute (ODI), German Development Institute/Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE) & ECDPM, Brussels.

65. Hauck, V., Galeazzi, G., Vanheukelom, J. 2013. The EU's State Building Contracts: Courageous assistance to fragile states, but how effective in the end? (ECDPM Briefing Note 60). Maastricht: ECDPM.
66. Commission européenne, L'immigration clandestine, une problématique européenne, 2012.
67. Anna Knoll & Niels Keijzer (2013), Polarised discussions in EU member states contradict the European Commission's stance on migration. (ECDPM Talking Points Blog, 2 October).
68. Conseil européen (2013), Conclusions (24-25 octobre), Bruxelles.
69. Dupont, Carmen (2013), Council conclusions on migration: Unworthy of Europe. (25 October). Brussels: Amnesty International.
70. Ndungu, Irene (2013), Lampedusa and the plight of African boat migrants. (6 November). Pretoria: Institute for Security Studies.
71. Cf. Examen du 2<sup>ème</sup> Plan d'action du Partenariat Afrique-UE sur la migration, la mobilité, l'emploi et l'enseignement supérieur (MME) et formulation de propositions pour le futur document stratégique
72. AfDB (2013) Terms of Reference African Development Report 2013.
73. Comesa (2013) Speed up FTA negotiations – Zambian government (Press release).
74. ICTSD (2013). Le tarif extérieur commun de la CEDEAO sera mis en œuvre en janvier 2015.
75. Le schéma de libéralisation des échanges (SLEC) de la CEDEAO est le principal outil de promotion de la région ouest-africaine en tant que zone de libre-échange.
76. Décision du 18<sup>ème</sup> Sommet de l'UA : Assembly/AU/ Dec.392 (XVIII).
77. AU (2013) Outcome and action plan of the First Consultation Meeting on the Formation of a Second Bloc of Combined Regional Economic Communities (RECs) between the RECs and their Member States in Mauritius during the course of COMAI VI, from 15-19 April 2013.
78. Bilal, S. 2013. Trade talks set to disrupt Africa-Europe relations and poison the upcoming Africa-EU Summit. (ECDPM Briefing Note 58). Maastricht: ECDPM.
79. Tobias y Rubio A., 18 October 2013, Comment on ECDPM Talking-points, Challenges blog on the post-2015
80. Décision 67/559 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 21 juin 2013.
81. UN NGLS (2013), Intergovernmental Committee of Experts on Sustainable Development Financing Holds First Meeting. (5 September). New York: UN Non-Governmental Liaison Service.
82. NGO Committee on Financing for Development & Global Social Economy Group (2013), Letter to the presidents of the 67th and 68th UN General Assembly (2 July).
83. EC (2013), Global Trends. Brussels: European Commission.
84. Global Partnership for Effective Development Cooperation (2013), Summary UN General Assembly Side Event. (24 September), New York.
85. Groupe des Nations Unies pour le développement (2013), Un million de voix : le monde que nous voulons. Un avenir durable et la dignité pour tous. (septembre). New York : Groupe des Nations Unies pour le développement.
86. La Commission économique pour l'Afrique (NU), la Commission de l'UA, la Banque africaine de développement et le PNUD ont organisé quatre consultations régionales et sous-régionales au Ghana (novembre 2011), au Kenya (octobre 2012), au Sénégal (décembre 2012) et en Tunisie (mars 2013).
87. Le Comité de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement sur l'agenda de développement de l'après-2015, voyez AU (2013) 21st Ordinary Session of the Summit of the EU. (Press Release, May). Addis Ababa: African Union.
88. Sous le titre « Towards a Post-2015 Development Framework », le Comité a mené des consultations élargies du 15 juin au 15 septembre 2013, auprès d'organisations internationales, d'instances publiques, d'institutions universitaires, d'organisations de la société civile, d'organisations du secteur privé, de fondations et de particuliers.
89. CE (2013), Une vie décente pour tous : éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable. (février, COM (2013) 92 final). Bruxelles : Commission européenne.
90. Johnson Sirleaf, Président du Liberia (2013), allocution d'ouverture lors des Journées européennes du développement, Bruxelles.Council meeting. (14 May), Brussels.

## Publications de l'ECDPM

Aggad-Clerx, F. 2013. Africa and China: It's all about pragmatism silly! ECDPM Talking Points Blog, 27 March 2013.

Aggad-Clerx, F. 2013. Do Africans buy into the booming Africa narrative? Al Jazeera Opinion. 28 November 2013.

Bilal, S. 2013. Trade talks set to disrupt Africa-Europe relations and poison the upcoming Africa-EU Summit. ECDPM Briefing Note 58.

Bilal, S., Ramdoo, I. 2013. Economic Partnership Agreements: Will Europe and Africa avoid a diplomatic tragedy? ECDPM GREAT Insights, Volume 2, Issue 8. November 2013.

Byiers, B. 2013. What and who drives Regional Integration in Southern Africa? ECDPM Talking Points Blog, 18 July 2013.

ECDPM, 2013. A New Impetus for Africa-Europe relations, GREAT Insights, Vol.2, issue 6, September 2013. Maastricht: ECDPM.

Engel, P., Lein, B., Seters, J. van, Helden, B. van. 2013. EU policy coherence for food security: Aligning parallel agendas. ECDPM Discussion Paper 153.

Engel, P. and Keijzer, N. 2013. Development Policy on the Edge: Towards a Post-2015 Global Development Agenda. ECDPM Discussion Paper 141, February 2013.

European Report on Development. 2013. Post-2015: Global Action for an Inclusive and Sustainable Future. Overseas Development Institute (ODI), German Development Institute/ Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE) & ECDPM, Brussels.

European Think-Tanks Group (ETTG). 2013. Looking beyond 2013: Are Africa-Europe relations still fit for purpose? Conference report. Maastricht: ECDPM.

Galeazzi, G., Helly, D., Krätke, F. 2013. All for One or Free-for-All? Early Experiences in EU Joint Programming. ECDPM Briefing Note 50.

Galeazzi, G., Knoll, A., Krätke, F., Lein, B., Rosengren, A., Sherriff, A. 2013. Insights from development in national policy coherence and dilemmas. ECDPM Discussion Paper 144.

Hauck, V., Galeazzi, G., Vanheukelom, J. 2013. The EU's State Building Contracts: Courageous assistance to fragile states, but how effective in the end? ECDPM Briefing Note 60.

Helly, D., Rocca, C. 2013. The Mali crisis and Africa-Europe relations. ECDPM Briefing Note 52.

Herrero, A., Galeazzi, G., Krätke. 2013. Early experiences in programming EU aid 2014-2020: Charting the Agenda for Change. ECDPM Briefing Note 54.

Knoll, A. & Keijzer, N. 2013. Polarised discussions in EU member states contradict the European Commission's stance on migration. ECDPM Talking Points Blog, 2 October 2013.

Laporte, G. 2013. Doing less and choosing better: Pacific perspectives on the future of the ACP Group. ECDPM Talking Points Blog. 25 October 2013.

Laporte, G., Öhm M. & Koch F. 2013. Building a Sustainable Partnership for the Future? EU-Africa Relations in the Run-up to the 2014 Summit. Conference Report. Maastricht:

ECDPM/Berlin: Friedrich Ebert Stiftung.

Lui, D., Rosengren, A., Roquefeuil, Q. de. 2013. Emerging economies and the changing dynamics in African agriculture: What role for CAADP? ECDPM Discussion Paper 145.

Mackie, J. 2013. Global Collective Action post-2015: Insights from the European Report on Development 2013. GREAT Insights, Volume 2, Issue 3. April 2013.

Ramdoo, I., Bilal, S. 2013. What would it take to make an EPA economically and politically feasible for Europe and Africa? Elements for consideration ahead of the Africa-EU Summit of April 2014. ECDPM Briefing Note 57.

Ramdoo, I. 2013. Fixing Broken Links: Linking Extractive Sectors to Productive Value Chains. ECDPM Discussion Paper 143.

Rampa, F., and Seters, J. van. 2013. Towards the development and implementation of CAADP regional compacts and investment plans: The state of play. ECDPM Briefing Note 49.

Rosengren, A., Roquefeuil, Q. de, Bilal, S. 2013. How do European donors engage with emerging development partners? ECDPM Discussion Paper 150.

Sherriff, A. 2013. Dynamics of regional action in peace and security in Africa: Four drivers. GREAT Insights, Volume 2, Issue 7. October 2013.

Weijer, F. de. and Knoll, A. 2013. Joining Forces for Peace Post-2015. ECDPM Briefing Note 53.

Weijer, F. de. 2013. Resilience: A Trojan Horse for a New Way of thinking? ECDPM Discussion Paper 139.

\*Remerciements : ce document est le résultat d'un vaste effort de l'ECDPM. L'équipe de rédaction tient à saluer tous les blogues, commentaires, réactions et autres apports qui lui ont été adressés par de nombreux collègues et à remercier chacune et chacun pour son précieux soutien. Les points de vue et erreurs n'engagent que les auteurs.

## Sources d'information

Ce document repose sur une série de blogues qui peuvent être trouvés ici:

<http://www.ecdpm-talkingpoints.org/tag/challenges-2014/>

Mackie, J. 2013. The Post-2015 agenda. ECDPM Talking Points Blog, 17 October 2013.

Krätke, F. 2013. Modernisation of EU development cooperation, kick-started or running on the spot? ECDPM Talking Points Blog, 23 October 2013.

Hauck, V. 2013. Peace and Security. ECDPM Talking Points Blog, 8 November 2013.

Aggad-Clerx, F. 2013. Africa-EU Relations, when space is tight, focus on the essentials. ECDPM Talking Points Blog, 14 November 2013.

Rampa, F. 2013. Family Farming, African Food Security and EU-AU relations, deadlock or turning-point in 2014? ECDPM Talking Points Blog, 21 November 2013.



Weijer, F. de. 2013. Setting countries up to fail? Monitoring the implementation of the New Deal for Fragile States. ECDPM Talking Points Blog, 28 November 2013.

Helly, D. 2013. The Great European Renaissance or Depression – who will lead the EU from 2014? ECDPM Talking Points Blog, 4 December 2013.

Herrero, A. 2013. Keeping Ashton's legacy alive – Showing leadership and coherence in EU external relations through 2014. ECDPM Talking Points Blog, 11 December 2013.

## Sites web institutionnels pour en savoir plus

African Development Bank [www.afdb.org/en/](http://www.afdb.org/en/)

African Union - [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

African Union Agenda 2063 - <http://agenda2063.au.int/>

African Union Peace and Security Department  
<http://www.peaceau.org/en/>

Comprehensive Africa Agricultural Development Programme  
[www.caadp.net/](http://www.caadp.net/)

EC Directorate-General for Agriculture and Rural Development  
[www.ec.europa.eu/dgs/agriculture](http://www.ec.europa.eu/dgs/agriculture)

EC Directorate-General for Development and Cooperation – EuropeAid (DG DEVCO)  
[www.ec.europa.eu/europeaid](http://www.ec.europa.eu/europeaid)

EC Directorate-General for Trade  
[www.ec.europa.eu/trade](http://www.ec.europa.eu/trade)

EU Multiannual Financial Framework  
[www.ec.europa.eu/budget/mff/index\\_en.cfm](http://www.ec.europa.eu/budget/mff/index_en.cfm)

European External Action Service (EEAS)  
[www.eeas.europa.eu](http://www.eeas.europa.eu)

Greek EU Presidency  
<http://www.gr2014.eu/>

Joint Africa-EU Strategy  
[www.africa-eu-partnership.org](http://www.africa-eu-partnership.org)

MDGs and the Post 2015 development Agenda  
<http://www.un.org/millenniumgoals/beyond2015.shtml>

NEPAD Planning and Coordination Agency [www.nepad.org/](http://www.nepad.org/)

Post-2015 Development Agenda, High-Level Panel  
<http://www.post2015hlp.org/about/>

UN Intergovernmental Committee of Experts on Sustainable Development Financing  
<http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1558>

UN Open Working Group on Sustainable Development Goals –  
<http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1549>

Les « Aperçus des politiques et pratiques » d'ECDPM fournissent des synthèses sur les débats et activités concernant la politique extérieure de l'Union Européenne, avec un accent particulier sur les pays dits du « Sud ». Ils sont destinés aux décideurs et praticiens, des organisations publiques et privées, concernés par la conduite des processus politiques. La présente publication a bénéficié d'un soutien structurel des partenaires de l'ECDPM : Pays-Bas, Belgique, Finlande, Irlande, Luxembourg, Portugal, Suède, Suisse, L'Autriche et Royaume-Uni.

European Centre for Development Policy Management

**ecdpm**

HEAD OFFICE  
SIÈGE  
Onze Lieve Vrouweplein 21  
6211 HE Maastricht  
The Netherlands Pays Bas  
Tel +31 (0)43 350 29 00  
Fax +31 (0)43 350 29 02

BRUSSELS OFFICE  
BUREAU DE BRUXELLES  
Rue Archimède 5  
1000 Brussels Bruxelles  
Belgium Belgique  
Tel +32 (0)2 237 43 10  
Fax +32 (0)2 237 43 19

Pour en savoir plus ou vous abonner à nos magazines (électroniques), visitez notre site : [www.ecdpm.org/](http://www.ecdpm.org/) subscribe. Pour commander la version imprimée d'une publication de notre Centre, envoyez un courriel à [info@ecdpm.org](mailto:info@ecdpm.org)